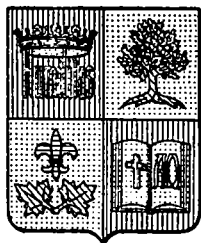


ANNUAIRE GÉNÉRAL

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

DEUXIÈME ANNÉE ACADÉMIQUE

1956



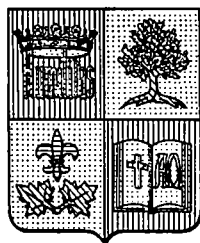
NO 2

ANNUAIRE GÉNÉRAL

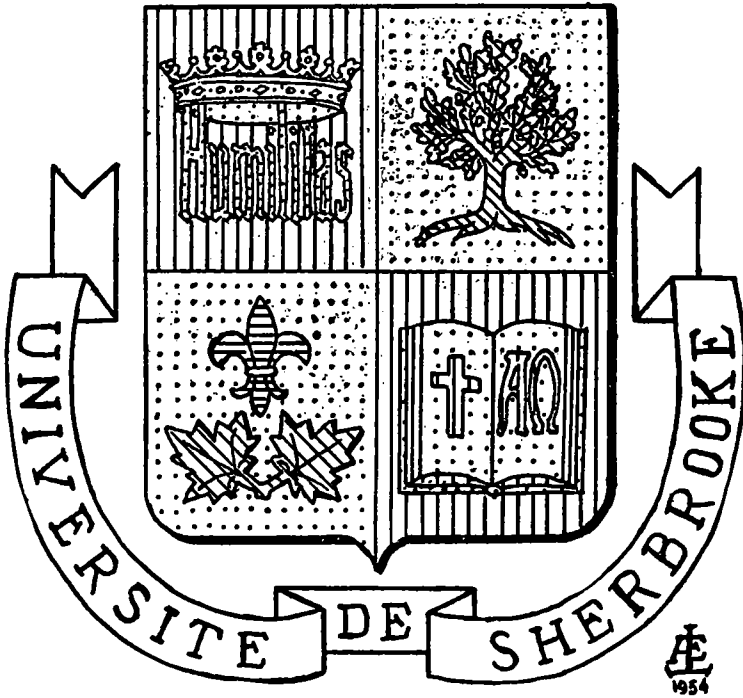
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

DEUXIÈME ANNÉE ACADÉMIQUE

1956



NO 2



LEGENDE

Ecartelé:

- au 1 (dextre), de gueules, à "Humilitas" couronné d'or.
(Armes de saint Charles Borromée, patron de l'Université.)
- au 2 (senestre), d'or, à chêne de sinople.
(Armes de Mgr Racine, premier évêque de Sherbrooke et fondateur du Séminaire.)
- au 3 (dextre), d'or, à une fleur de lys, d'azur, en chef, et de deux feuilles d'érable liées, de sinople, en pointe.
(Origine canadienne-française de l'Université: Patrie.)
- au 4 (senestre), de gueules, à livre ouvert, d'or, à tranches de gueules, et chargé de la Croix, à dextre, et de Alpha et Oméga, à senestre, de gueules.
(Beaux-Arts, Sciences et Religion.)

30 avril 1955

**ADRESSES, BUREAUX DE RÉCEPTION,
CHIFFRES D'APPEL**

Université de Sherbrooke, 195, rue Marquette, Sherbrooke. LO 2-2126

Administration

<i>Recteur</i> : Université de Sherbrooke	LO 2-3460
<i>Vice-recteurs</i> : Université de Sherbrooke.	LO 2-2126
<i>Secrétaire général</i> : Université de Sherbrooke. -	
Secrétariat:	LO 7-4086
Tél. particulier:	LO 9-1816
<i>Trésorier</i> : Université de Sherbrooke.	LO 2-2919
<i>Bibliothécaire général</i> : Université de Sherbrooke.	LO 2-2126

Facultés et écoles

Arts

Doyen: Université de Sherbrooke LO 2-8225 — LO 7-4086

Droit

<i>Doyen</i> : 56, rue Wellington nord	LO 7-5226
925, rue Prospect	LO 2-9961
<i>Secrétaire</i> : 67, rue King Ouest	LO 2-3313
1460, rue Leclerc.	LO 2-7491

Sciences

<i>Doyen</i> : Immeuble Continental.	LO 9-1630
389, rue Ontario.	LO 2-2909
<i>Secrétaire</i> : Université de Sherbrooke.	LO 9-1043
<i>Directeur de l'Ecole de génie</i> : 144, rue Vimy Nord.	LO 2-3876
1301, Russell.	LO 2-8598
<i>Secrétaire de l'Ecole de génie</i> : 135, King Ouest.	LO 2-9715
<i>Directeur de l'Ecole des sciences expérimentales</i> : Lennoxville.	LO 2-6819
<i>Secrétaire de l'Ecole des sciences expérimentales</i> : 135, King Ouest	LO 7-4068

Commerce

<i>Doyen:</i> 85, rue Wellington Nord.	LO 2-2691
505, rue Ontario.	LO 2-2115
<i>Secrétaire:</i> 1771, rue White.	LO 7-4989
Hôtel-de-ville.	LO 2-3811

Appels particuliers

Alexander, abbé Walter, Université	LO-9-3792
Couture, abbé Raoul, Université	LO 7-6382
D'Arcy, abbé Paul-Emile, Université	LO 2-8615
Gauthier, abbé Lucien, Université	LO 7-5870
Gagnon, abbé Paul, Université	LO 9-2605
Leroux, abbé Roméo, Université	LO 2-2919
Lessard, Chanoine Damien, Université	LO 2-2544
Marchand, abbé Gérard, Université	LO 9-2120
Messier, abbé Philippe, Université	LO 2-3369
Véronneau, abbé Gilles, Université	LO 2-7073

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1956-57

1956



AOUT

- 15 mercredi** Date limite des demandes d'admission dans l'une ou l'autre des facultés ou écoles de faculté. (Voir plus loin, sous le titre *Renseignements Généraux*, les formalités à remplir).
- 27 lundi** Faculté des sciences: fin des inscriptions pour l'examen d'admission — deuxième session.

SEPTEMBRE

- 4 mardi** Faculté des sciences: ouverture de la session d'examens d'admission. Reprise d'examens.
- 8 samedi** Faculté des sciences: fin des inscriptions pour les nouveaux étudiants non sujets à l'examen d'admission et pour les étudiants répétant leur classe.
- 11 mardi** Inscription des étudiants dans les facultés et écoles. — Premier versement des frais d'inscription.
- 12 mercredi** Ouverture des cours.
- 14 vendredi** Messe du Saint-Esprit à la cathédrale Saint-Michel. Profession de foi. — Cours réguliers dans l'après-midi.
- 29 samedi** Fête de saint Michel-Archange, patron du diocèse de Sherbrooke.

OCTOBRE

- 5 vendredi** Notre-Dame du Rosaire.
- 8 lundi** Jour d'action de grâces: congé universitaire.
N.B.—L'aumônier prévoit pour les étudiants des retraites qui se tiendront probablement au cours d'octobre.
- 28 dimanche** Fête de N.-S. Jésus-Christ-Roi.

NOVEMBRE

- 1 jeudi** Fête de la Toussaint. — Relâche jusqu'à lundi 5 novembre.
2 vendredi Jour des morts.
4 dimanche Fête de saint Charles-Borromée.
22 jeudi Fête de sainte Cécile, patronne des musiciens.
25 dimanche Fête de sainte Catherine, patronne des philosophes.

DECEMBRE

- 8 samedi** Immaculée-Conception. Fête d'obligation.
22 samedi Début des vacances de Noël.
25 mardi Noël.
31 lundi A 4 h. p.m., à l'archevêché, les officiels de l'Université présentent leurs vœux à Mgr le Chancelier.

1957

JANVIER

- 1 mardi** Circoncision de Jésus.
6 dimanche Epiphanie.
7 lundi Retour des vacances. — Reprise des cours réguliers.
8 - 26 Compilation et remise au secrétariat des notes scolaires des étudiants.
29 mardi Fête de Mgr l'Archevêque.

FEVRIER

- 1 vendredi** Second versement des frais d'inscription.

MARS

- 6 mercredi** Les Cendres. Messe et cérémonie des Cendres à la cathédrale Saint-Michel. — Pour le reste, cours réguliers.
7 jeudi Fête de saint Thomas d'Aquin.

AVRIL

- 7 dimanche Passion.
14 dimanche Rameaux.
18 jeudi Début du congé de la Semaine Sainte.
19 vendredi Vendredi Saint.
21 dimanche Solennité de Pâques.
22 lundi Fin du congé.
23 mardi Reprise des cours réguliers.

MAI

- 6 lundi Faculté des sciences: commencement des examens généraux pour la pré-universitaire.
24 vendredi Fête de Dollard.
27 lundi Fête de la Reine.
30 jeudi Ascension, fête d'obligation.

JUIN

- 3 - 7 Baccalauréat des finissants, cours classique.
9 dimanche Pentecôte.
13 - 20 Baccalauréat en Rhétorique et examens d'Immatriculation.
20 jeudi Fête-Dieu.
21 vendredi Collation des diplômes.
24 lundi Fête de saint Jean-Baptiste.

AUTORITÉS DE L'UNIVERSITÉ

Grand chancelier: Son Excellence Mgr Georges CABANA, Archevêque de Sherbrooke.

CONSEIL DE HAUTE VIGILANCE

Son Excellence Mgr Georges Cabana.

Son Excellence Mgr Arthur Douville, évêque de St-Hyacinthe.

Son Excellence Mgr Albertus Martin, évêque de Nicolet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Recteur magnifique: Mgr Irénée PINARD, P.D.

Vice-recteurs: Mgr Napoléon PEPIN, P.D.; M. le chanoine Michel COUTURE.

Secrétaire général: Mgr Maurice O'BREADY, C.S.

Trésorier: M. l'abbé Roméo LEROUX.

Conseillers: Mgr Maurice VINCENT, P.D.

M. le chanoine Damien LESSARD;

M. l'abbé Roger MALTAIS;

M. l'abbé Paul GILMORE.

DIRECTION DES FACULTES ET ECOLES

Arts: M. l'abbé Roger MALTAIS, doyen.

Droit: Me Albert LEBLANC, doyen.

Sciences: M. Armand CREPEAU, doyen.

Commerce: M. Charles-Emile BELANGER, doyen.

CONSEIL UNIVERSITAIRE

Font partie ex officio du conseil universitaire le grand chancelier, les membres du conseil d'administration et les doyens des facultés. La constitution autorise à siéger aussi aux assemblées de ce conseil un membre officiel de la direction de chaque maison fusionnée ou affiliée:

M. Gaétan COTE, directeur de l'école de génie; M. Ernest MERCIER, directeur de l'école des sciences expérimentales; Soeur RENEE-DU-SAINT-SACREMENT, f.c.s.c.j., du Collège du Sacré-Coeur; R. P. Anselme DESJARDINS, prier, Collège Notre-Dame des Servites; R. P. Emile ANDEREGGEN, c.m.m., directeur du Mont Sainte-Anne; Frère LOUIS-VICTOR, s.c., Scolasticat des Frères du Sacré-Coeur, Arthabaska; Frère VALERIC, s.c., Mont Sacré-Coeur, Granby; M. l'abbé Georges-A. GADBOIS, principal, Ecole Normale Marie-Rivier, Saint-Hyacinthe; Soeur SAINT-ANTOINE-DE-LA-PROVIDENCE, c.n.d., Mont Notre-Dame; Soeur SAINT-ROMUALD, f.c.s.c., directrice Couvent du Sacré-Coeur, Magog; Mère SAINT-LOUIS, Monastère des Ursulines, Stanstead; Soeur SAINT-GABRIEL-ARCHANGE, p.m., Pensionnat Notre-Dame-de-l'Estrie, Coaticook; Soeur MARIE-DE-L'INCARNATION, c.n.d., Pensionnat Sainte-Victoire, Victoriaville; Soeur MARIE-AIMEE-DE-L'EUCCHARISTIE, p.m., Pensionnat de la Présentation de Marie, Drummondville. Sont aussi adjoints au conseil universitaire: M. Joseph LABRECQUE, président de la Commission Scolaire de Sherbrooke; M. le juge Victor CHABOT, de Saint-Hyacinthe; M. le commandeur Renaud CHAPDELAIN, de Nicolet.

COMITE DES GRADES

Mgr Maurice O'BREADY, C.S., secrétaire général de l'Université; M. l'abbé Roger MALTAIS, doyen de la faculté des arts; Me Albert LEBLANC, doyen de la faculté de droit; M. Armand CREPEAU, doyen de la faculté des sciences; M. Charles-Emile BELANGER, doyen de la faculté de commerce; Mgr Emile CHARTIER, P.D., M.A., Lic. Litt., (Paris), D.Ph., D. Lett., LL.D., M.S.R.C.; M. Ernest MERCIER, B.A., B.Sc. (Laval), M.Sc., Ph.D. (Cornell); M. Rosario COUSINEAU, B.A., L.S.C., M.S. (Commerce), Dipl. Sc. pol., Cert. ét. int., Ph.D.

CORPORATION

Son Excellence Mgr l'ARCHEVEQUE de Sherbrooke; Mgr Irénée PINARD, P.D.; Mgr Maurice VINCENT, P.D.;

Mgr Napoléon PEPIN, P.D.; M. le chanoine Léon MARCOTTE; M. le chanoine Michel COUTURE; M. l'abbé Irénée JACQUES; M. l'abbé Arthur AUDET; M. l'abbé Olivier GAMACHE; Mgr Maurice O'BREADY, C.S.; M. l'abbé Philippe MESSIER; M. l'abbé Liguori LETENDRE; M. le chanoine Damien LESSARD; M. l'abbé Gérard MARCHAND; M. l'abbé Roger MALTAIS; M. l'abbé Charles ROBITAILLE; M. l'abbé Elzéar BROUILLARD; M. l'abbé Raoul COUTURE; M. l'abbé Lucien GAUTHIER; M. l'abbé Paul-Emile D'ARCY; M. l'abbé Melchior LAFLEUR; M. l'abbé Gérard PATENAUDE; M. l'abbé Gabriel MORIN; M. l'abbé Alexandre LETENDRE; M. l'abbé Gilles VERONNEAU; M. l'abbé Wilfrid ROY; M. l'abbé Léo TREMBLAY; M. l'abbé Paul GILMORE; M. l'abbé Paul GAGNON; M. l'abbé Lucien BOULE; M. l'abbé Tancrède LABRECQUE; M. l'abbé Gérard LANGEVIN; M. l'abbé Emmanuel FOURNIER; M. l'abbé Germain LAVALLEE.

Bibliothécaire: M. l'abbé Conrad GROLEAU.

Aumônier des Etudiants: M. l'abbé Lucien VACHON.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Des auditeurs ou élèves

(Extrait de la constitution)

Art. 64 — On comprend sous le nom d'élèves de l'Université de Sherbrooke toutes les personnes qui se sont inscrites officiellement et selon les exigences des statuts à l'une ou l'autre des facultés, institutions ou écoles, fusionnées, affiliées ou annexées, ou à une école spéciale, dépendant de l'Université.

Art. 65 — 1° Les élèves réguliers se divisent en deux catégories :

- 1—Les élèves ordinaires, qui se proposent d'obtenir un grade académique ;
- 2—Les extraordinaires, qui n'ambitionnent pas de grade académique.

2° En plus des élèves régulièrement inscrits, on pourra admettre aussi aux cours des auditeurs libres, si on le juge opportun.

Art. 66 — Outre les conditions que peuvent poser les diverses facultés, institutions ou écoles, l'Université requiert de l'élève régulier

1° dans le cas d'un clerc: une lettre de recommandation de son Ordinaire, s'il est séculier, de son supérieur, s'il est du clergé régulier ;

2° dans le cas d'un laïc: un certificat de bonnes moeurs, signé par une personne connue et sûre ;

3° dans l'un ou l'autre cas: l'attestation officielle des cours déjà suivis et des degrés déjà obtenus.

Art. 67 — 1° L'inscription d'un élève régulier, pour être valide, doit se faire selon le mode fixé par l'Université, et doit avoir été acceptée par le recteur ; et l'élève régulier doit acquitter la redevance prévue pour son inscription.

2° L'Université pourra aussi exiger des auditeurs libres un prix nominal, variant selon le genre et le nombre des cours qu'ils désirent suivre.

Art. 68 — L'Université de Sherbrooke se réserve le droit de soumettre à son propre programme d'études les élèves venus d'autres institutions.

Art. 69 — 1° Si un élève commet quelque délit, il est réprimandé, ou éloigné pour quelque temps, ou expulsé définitivement, selon la gravité de la faute qu'il a commise.

2° La suspension ou l'expulsion dont il est question dans le paragraphe précédent sont réservées au Conseil d'Administration.

DEMANDE D'ADMISSION

1° Toute demande d'admission à l'Université de Sherbrooke doit être présentée sur la formule officielle qu'on obtient du Secrétariat général ou du Bureau d'Immatriculation, Université de Sherbrooke.

Elle doit être accompagnée des pièces suivantes :

- a) Certificat de naissance.
- b) Certificat de vaccination antivariolique récente.
- c) Trois photographies récentes (2.5 x 3) dont une authentiquée au verso par la signature du père ou du tuteur de l'aspirant ou par celle du supérieur ou du doyen de l'institution d'où l'on vient.
- d) Certificat de bonne conduite signé par une autorité reconnue (collégiale, universitaire ou religieuse).
- e) Bulletin officiel complet et détaillé (y compris le livret scolaire) des notes obtenues pendant les quatre années académiques qui ont précédé l'obtention du grade de bachelier ou du diplôme présenté à l'appui de la demande d'admission. Ce bulletin doit indiquer pour chaque année ou pour chacun des semestres la

note conservée dans chacune des matières, la moyenne générale et le rang ou classement du candidat.

f) Document officiel attestant que le candidat possède le grade ou le diplôme invoqué à l'appui de sa demande d'admission. (photostat ou certificat).

2° Tout diplôme d'une institution étrangère à la Province de Québec doit être accompagné d'un annuaire donnant le détail des programmes et des conditions requises pour son obtention.

3° Tous les relevés officiels de notes doivent être revêtus du sceau de l'institution d'où ils proviennent, et être transmis directement par elle à l'Université de Sherbrooke.

4° Tous les documents soumis (sauf les diplômes originaux) restent la propriété de l'Université de Sherbrooke.

5° Aucun dossier ne sera examiné s'il n'est absolument complet.

6° La demande d'admission et les pièces ci-dessus mentionnées doivent être adressées au Secrétariat général ou au Bureau d'Immatriculation, Université Sherbrooke, Sherbrooke, P. Q., C. P. 790,

a) avant le 22 juillet, si le candidat désire entrer au B.Sc. II (option biologie), en vue de poursuivre plus tard des études de médecine ou de chirurgie dentaire;

b) avant le 15 août dans les autres cas.

7° Toute demande officielle d'admission doit être accompagnée d'un chèque accepté ou d'un mandat de poste de \$5.00 (argent canadien) fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke. (N'envoyez pas d'argent). Ce montant n'est pas remboursable.

8° Un avis officiel d'acceptation ou de refus sera donné au candidat. Si on exige de lui un examen d'entrée, on l'en avisera au moins 30 jours avant la date de cet examen.

9° La demande d'admission n'est pas une inscription. Le candidat admis doit remplir les formalités d'inscription dans les délais réglementaires qui lui seront indiqués en temps et lieu.

INSCRIPTION

L'inscription est la procédure en vertu de laquelle le nom du candidat est porté au registre d'une faculté ou école. Elle n'est complétée qu'après paiement au trésor des frais de scolarité et des frais accessoires. L'inscription pour l'année académique 1956-57 se fera du 15 août au 11 septembre inclusivement.

Pour devenir élève de l'Université, l'aspirant doit donc normalement passer par les étapes suivantes :

1° — Requérir une formule d'admission, la remplir, puis la retourner au Secrétariat général en y adjoignant les pièces exigées. L'aspirant recevra une réponse l'informant qu'il est accepté ou refusé, et précisant les raisons de la décision prise à son sujet par l'Université.

2° — Faire son inscription au Secrétariat général au plus tard le 11 septembre. L'inscription implique que l'aspirant a répondu préalablement aux exigences de la faculté ou de l'école qui l'accueillera (voir aux pages suivantes les formalités requises par chaque faculté ou école). Le Secrétariat ne prend l'inscription officielle que si l'aspirant a, aussi, acquitté ses redevances chez le trésorier.

A tout élève régulièrement inscrit, l'Université remet une carte portant, avec sa photographie, l'attestation de sa qualité d'étudiant et la signature du secrétaire général.

DROITS A ACQUITTER :

1.—Inscription annuelle	\$ 25.00
(payable à la rentrée)	
2.—Contribution à l'association des étudiants	15.00
(payable à la rentrée)	
3.—Frais de scolarité	300.00
pré-universitaire	200.00
4.—Droits spéciaux :	
a) examens de reprises :	
une matière	5.00
au complet	15.00
b) copie du diplôme	10.00

Tous les frais sont payables d'avance. Le paiement pour le premier semestre (\$190, Pré-universitaire: \$140) devra se faire avant le 15 septembre. Le versement pour le second semestre (\$150, Pré-universitaire: \$100) se fera avant le 15 février. Pour tout retard dans le paiement de ces droits, les étudiants sont passibles de suspension et, en ce cas, soumis aux règlements concernant la fréquentation des cours.

FACULTÉS ET ÉCOLES

FACULTÉ DES ARTS

CONSEIL

Doyen: M. l'abbé Roger MALTAIS, B.A., L.Ph.

Vice-doyen: M. l'abbé Louis-Philippe SAINT-MARTIN, B.A.,
L. ès. L.

Secrétaire: M. l'abbé Charles ELIE, B.A., L. ès L., M.A.

De la faculté des arts relèvent :

A.—l'enseignement secondaire, qui comprend

I.—les cours réguliers suivants :

- 1) les cours du baccalauréat ès arts ;
- 2) les cours des baccalauréats spécialisés
 - a) en pédagogie,
 - b) en musique,
 - c) en sciences hospitalières ;
- 3) les cours de l'immatriculation senior ;
- 4) les cours d'enseignement supérieur ménager ;
- 5) les cours de lettres-sciences ;

II.—les cours d'extension (post-scolaires) suivants :

- 6) le cours classique pour adultes (baccalauréat "D") ;
- 7) les cours de perfectionnement en pédagogie ;
- 8) les cours de langues vivantes ;
- 9) les cours de phonétiques ;

B.—par suppléance,

- 10) un cours de littérature.

1. — COURS DU BACCALAUREAT ES ARTS.

Ces cours se donnent

a) au Séminaire Saint-Charles-Borromée de l'Université de Sherbrooke.

Le Séminaire Saint-Charles-Borromée dispense l'enseignement classique traditionnel adapté aux conditions actuelles et basé sur les trois disciplines les plus aptes à former les jeunes intelligences: les humanités gréco-latines, les sciences et la philosophie thomiste.

Autorités du Séminaire Saint-Charles-Borromée

Supérieur: Mgr Maurice VINCENT, P.D.

Vice-supérieur et Econome: M. le chanoine Damien LESSARD.

Directeur spirituel: Mgr Napoléon PEPIN, P.D. (section des grands)

Directeur spirituel (Classes d'Eléments, Syntaxe et Méthode):
M. l'abbé Wilfrid ROY.

Préfet des études (classes du baccalauréat): M. l'abbé Roger MALTAIS.

Préfet des études (classes de l'immatriculation): M. l'abbé Gérard MARCHAND.

Directeur des élèves: M. l'abbé Paul-Emile D'ARCY.

Procureur: M. l'abbé Roméo LEROUX.

Conseillers: M. le chanoine Michel Couture; M. l'abbé Arthur Audet.

(Le séminaire Saint-Charles-Borromée publie son propre annuaire)

b) dans les institutions affiliées suivantes:

le collège du Sacré-Coeur (Sherbrooke)

le collège Notre-Dame-des-Servites (Ayer's Cliff)

le Mont Sainte-Anne (Sherbrooke)

le scolasticat des FF. du Sacré-Coeur (Arthabaska)

le Mont Sacré-Coeur (Granby)
le couvent de la Présentation-de-Marie (Drumondville)
l'externat classique du Lac-Mégantic
l'externat classique de Magog
l'externat classique de Coaticook
le collège D'Alzon (Bury)
le Mont Notre-Dame (Sherbrooke)

Ces cours sont sanctionnés par les examens soit de Versification (Immatriculation première), soit de Rhétorique (Immatriculation seconde), soit de Philosophie (Baccalauréat ès arts).

2. — COURS DES BACCALAUREATS SPECIALISES

a) en pédagogie

Ces cours se donnent à l'École normale de l'Université de Sherbrooke. Voir page 84.

(L'École normale publie son propre annuaire.)

b) en musique (cours donnés au collège du Sacré-Coeur de Sherbrooke) ;

c) en sciences hospitalières (cours donnés à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke).

3. — COURS DE L' "IMMATRICULATION SENIOR"

Ces cours se donnent au Mont Notre-Dame et au collège du Sacré-Coeur et permettent aux candidates qui réussissent leurs examens de s'inscrire en technologie médicale.

4. — COURS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR MENAGER.

Deux instituts familiaux se sont annexés à l'Université de Sherbrooke, qui garde un droit de regard sur leurs programmes et sur leurs examens. Les candidates qui subissent avec succès ces examens reçoivent un diplôme universitaire.

Institut familial et social de Sherbrooke (Soeur Yvette-Marie Aubé, n.d.d.b.c.)

Institut familial de Sutton (Soeur Thérèse-des-Anges, p.m.)

5. — COURS DE LETTRES-SCIENCES

Ces cours se donnent dans les institutions suivantes :

Collège du Sacré-Coeur (Sherbrooke)

Mont Notre-Dame (Sherbrooke)

Pensionnat Sainte-Victoire (Victoriaville)

Pensionnat Notre-Dame-de-l'Estrie (Coaticook)

Couvent du Sacré-Coeur (Magog)

Monastère des Ursulines (Stanstead)

Pensionnat de la Présentation-de-Marie (Drummondville)

6. — COURS CLASSIQUE POUR ADULTES (Baccalauréat D)

La faculté des arts met à la portée des adultes, c'est-à-dire de toute personne d'au moins vingt ans d'âge, des cours d'enseignement secondaire ou classique conduisant au B.A., selon la formule D du baccalauréat.

CONDITIONS D'ADMISSION

1. Etre âgé de 20 ans.
2. Avoir terminé avec succès la 12e année du cours primaire, la 4e année du cours Lettres-Sciences, la classe de Versification, ou l'équivalent.
3. La Faculté peut admettre "à l'essai" certains étudiants qui ne réalisent pas la condition 2.

PROGRAMME ET DUREE DU COURS

Tout l'enseignement du baccalauréat D est réparti sur 100 crédits. Un crédit signifie 15 heures de cours sanctionnés par un examen sur lequel le candidat doit conserver au moins 60% des points.

De ces 100 crédits, 80 portent sur des matières "obligatoires", et les 20 autres, sur des matières "à option".

Tous les candidats sont obligés de suivre les cours des matières obligatoires, telles qu'elles apparaissent au programme ci-joint.

Pour les matières à option, chaque candidat est libre de prendre ses 20 crédits dans les sujets de son choix.

EQUIVALENCES

Certains candidats peuvent avoir déjà suivi des cours dans des matières inscrites au programme du baccalauréat D: la Faculté accorde alors des équivalences, c'est-à-dire exempte le candidat de ces cours.

Voici un tableau des cas qui se présentent le plus souvent:

Le détenteur d'un **brevet supérieur d'enseignement** se voit accorder une équivalence de 60 crédits (il ne lui en reste donc plus que 40 à prendre).

Pour un **brevet supérieur d'enseignement, section féminine**, équivalence de 40 crédits.

Pour un **diplôme d'infirmière**, équivalence de 15 crédits.

Pour un **diplôme d'infirmière hygiéniste**, équivalence de 18 crédits.

Chaque année de cours classique après la **Versification**, équivalence de 25 crédits.

La Faculté n'accorde d'équivalences que sur présentation de certificats officiels.

DEBOURSES

Frais d'inscription: \$ 5.00

Frais de cours: \$10.00 par crédit.

Ces frais sont payables d'avance; mais, pour les cours qui s'étendent sur toute l'année scolaire, le candidat peut ne payer d'avance qu'un semestre à la fois.

Nous transcrivons ici la liste des matières figurant au programme, avec le nombre de crédits exigés pour chacune d'elles, ainsi que les noms des professeurs ou chargés de cours et la mention des spécialités qu'ils enseignent.

Matières obligatoires

RELIGION

011 — Les préambules de la foi	15 hres	1 cr.	\$10.00
012 — Initiation aux Saintes Ecritures	15	1	10.00
021 — La conduite chrétienne	30	2	20.00
031 — Le dogme catholique	15	1	10.00
032 — La liturgie	15	1	10.00

PHILOSOPHIE

111 — Logique	15	1	10.00
112 — Cosmologie	15	1	10.00
121 — Psychologie expérimentale	15	1	10.00
122 — Psychologie rationnelle	30	2	20.00
131 — Critique de la connaissance	15	1	10.00
132 — Ontologie	15	1	10.00
132 — Théodicée	15	1	10.00
141 — Morale générale	30	2	20.00
142 — Morale spéciale	30	2	20.00

FRANCAIS

211 — Orthographe et analyse	30	2	20.00
212 — Stylistique I (1)	30	2	20.00
213 — Stylistique II (2)	30	2	20.00
221 — Les écrivains du moyen âge	15	1	10.00
222 — Les écrivains de la Renaissance	15	1	10.00
231 — Les écrivains du XVIIe siècle	30	2	20.00
232 — Les écrivains du XVIIIe siècle	15	1	10.00
241 — Les écrivains du XIXe siècle	30	2	20.00
242 — Les écrivains du XXe siècle	30	2	20.00

LATIN

311 — Morphologie I	30	2	20.00
312 — Morphologie II	30	2	20.00
321 — Prose latine I	30	2	20.00
322 — Prose latine II	30	2	20.00
331 — Poésie latine	30	2	20.00

ANGLAIS

411 — Stylistique	30	2	20.00
421 — Prose anglaise I	30	2	20.00
422 — Prose anglaise II	30	2	20.00
431 — Le théâtre anglais	30	2	20.00
432 — La poésie anglaise	30	2	20.00

MATHEMATIQUES

511 — Algèbre, 2nd degré	30	2	20.00
512 — Trigonométrie	15	1	10.00
521 — Géométrie, 2e livre	30	2	20.00
522 — Géométrie analytique	15	1	10.00

BIOLOGIE

611 — Biologie végétale	15	1	10.00
612 — Biologie animale	15	1	10.00
621 — Anatomie humaine et physiologie	15	1	10.00
(3)622 — Compléments de biologie humaine	15	1	10.00

Histoire et philosophie des sciences

HIST. SC.

613 —	15	1	10.00
614 —	15	1	10.00
623 —	15	1	10.00
624 —	15	1	10.00

HISTOIRE GENERALE

711 — L'Antiquité	30	2	20.00
721 — Le Moyen Age	15	1	10.00
722 — Les Temps modernes	15	1	10.00

HISTOIRE DU CANADA

713 — Le régime français	15	1	10.00
723 — Le régime anglais	30	2	20.00

GEOGRAPHIE

811 — L'Amérique	15	1	10.00
821 — Le monde moins l'Amérique	15	1	10.00

ECONOMIQUE

911 —	15	1	10.00
912 —	15	1	10.00
921 —	15	1	10.00
922 —	15	1	10.00

(1) *La description et la narration.*

(2) *L'analyse littéraire et la dissertation.*

(3) *Notions de cytologie, d'embryologie, d'histologie, de génétique et d'endocrinologie.*

Matières à option *

RELIGION 041, 042, 043, 044	60	4
PHILOSOPHIE 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158	120	8
SOCIOLOGIE 161, 162, 163, 164, 165, 166	90	6
FRANCAIS 251, 252, 253, 254, 255, 256	90	6
LATIN 301, 302, 341, 342, 343, 344 (301 et 302 sont des cours de morphologie)	90	6
GREC 351 à 360	150	10
ANGLAIS 401, 402, 441, 442, 443, 444 (401 et 402 sont des cours de grammaire)	90	6
MATHEMATIQUES 501, 502, 531, 532, 533, 534.	90	6
MATH. 501 — Algèbre, 1er degré		
MATH. 502 — Géométrie, livre I		
CHIMIE 631, 632, 633, 634, 635, 636	90	6
PHYSIQUE 641, 642, 643, 644, 645, 646	90	6
ZOOLOGIE 651, 652, 653, 654	60	4
BOTANIQUE 655, 656, 657, 658	60	4
BIOLOGIE 661, 662, 663, 664, 665, 666	90	6
GEOLOGIE 671, 672, 673, 674	60	4
ASTRONOMIE 675, 676	30	2
HISTOIRE GENERALE 731, 732, 733, 734, 735, 736	90	6
HISTOIRE DU CANADA 741, 742, 743, 744, 745, 746	90	6
HISTOIRE DE L'ART 751, 752, 753, 754	60	4
GEOGRAPHIE 831, 832, 833, 834, 835, 836	90	6
ECONOMIQUE 931, 932, 933, 934, 935, 936	90	6
LITTERATURE CANADIENNE 251, 252, 253, 254, 255, 256	90	6

* *En général, ces cours sont plus avancés que les cours obligatoires; dans les cas contraires, on indique le titre des cours.*

PROFESSEURS ET CHARGES DE COURS

- M. l'abbé André BERGERON, B.A., Lic. Théologie (Angelicum) — Philosophie - Morale.
- M. l'abbé Germain DANDENAULT, B.A., D.Th., — Philosophie - Psychologie.
- M. l'abbé Raymond DESILETS, B.A., — Français.
- M. l'abbé Paul GAGNON, B.A., L. ès L., M.A. (Histoire), — Latin.
- M. Sylvio LACHARITE, B.A., disciple de Pierre Monteux, — Histoire de l'art (musique)
- M. l'abbé Gérard LANGEVIN, B.A., L.Ph., — Religion.
- M. William LARKIN, B.A., L.Sc.Com., C. d'A. A., — Economique.
- M. l'abbé Roméo LEROUX, B.A., L.Sc.Com. — Mathématiques.
- M. l'abbé Liguori LETENDRE, B.A., L. ès L. (Histoire), Institut catholique, Paris — Histoire.
- M. l'abbé Roger MALTAIS, B.A., L.Ph., — Psychologie.
- M. l'abbé Gérard MARCHAND, B.A., B.Péd., diplômé de l'Institut Pie XI — Latin.
- Dr Jacques OLIVIER, B.A., Docteur en médecine. — Histoire de l'art (sculpture et peinture) — Biologie.
- M. l'abbé Gérard PATENAUDE, B.A., M.A. (Anglais) — Anglais.
- M. Albert POULIN, B.A., architecte. — Histoire de l'art (architecture).

7. — COURS DE PERFECTIONNEMENT EN PEDAGOGIE

A) A l'été 1955, l'Université de Sherbrooke a donné, à Victoriaville, en collaboration avec la communauté des FF. du Sacré-Coeur, des cours de perfectionnement destinés aux professeurs de l'enseignement primaire désireux d'obtenir leur baccalauréat en pédagogie.

Professeurs: Rév. Fr. LOUIS-RAOUL, s.c., Rév. Fr. AL-LYRIUS, s.c., Rév. Fr. ARCAND, c.s.v.

b) L'Université de Sherbrooke a inauguré, en janvier 1956, un cours de pédagogie à l'intention des professeurs de l'enseignement technique. Pour ce cours, elle a adopté un programme déjà élaboré par le Département de l'Instruction publique et approuvé officiellement par le Comité catholique, le 12 mai 1954. Ce programme est essentiellement conçu pour répondre aux besoins particuliers de l'enseignement technique et veut procurer aux professeurs l'information pédagogique la plus "à la page". Une première étape (de janvier 1956 à juin 1957) mettra les professeurs en possession des éléments fondamentaux de leur art et de certifications académiques d'une valeur reconnue. Des étapes subséquentes pourront éventuellement conduire au baccalauréat, à la maîtrise, même au doctorat en éducation.

Condition d'admission

—Avoir obtenu un diplôme de technicien ou l'équivalent.

Durée du cours

—De janvier 1956 à juin 1957.

Conditions financières

—Inscription: \$5; 39 crédits: \$390; diplôme: \$5.

Diplôme et certificat

—L'étudiant qui aura suivi les cours et conservé au moins 60% aux examens, recevra un **diplôme d'études supérieures en éducation**; si, au surplus, il a fait 250 heures d'enseignement et mérité une note favorable, il recevra de l'Université un **certificat d'aptitude à l'enseignement technique**; enfin, l'étudiant peut obtenir un **brevet d'enseignement spécialisé** du Département de l'Instruction publique de la province de Québec, s'il passe avec succès les 6 examens spéciaux du Département.

Divisions générales du cours

—Le cours compte un total de 390 heures. Il est réparti en 5 sessions :

- du 14 janvier au 2 juin 1956: 20 samedis, 100 heures
- été 1956 : 3 semaines de 5 jours, 90 heures
- 1er semestre 1956-57 : 14 samedis, 70 heures
- 2e semestre 1956-57 : 16 samedis, 80 heures
- été 1957 : 2 semaines de 5 jours, 50 heures

Horaire des cours du samedi

- L'avant-midi : de 8 h. 45 à 11 h. 45
- l'après-midi : de 2 h. à 4 h.

PROGRAMME

1ère session (janvier-juin 1956)

- Psychologie I 40 heures (Examen du Département en Pédagogie I, II, III)
- Législation scolaire 20
- Pédagogie I, II, III 40

2e session (été 1956)

- Hygiène mentale I 10 heures (Examen du Département en Hygiène mentale I et II)
- Hygiène mentale II 20
- Psychologie II 20
- Méthodologie 40

3e session (1er semestre 1956-57)

- Psychologie III 20 heures (Examen du Département en Psychologie I, II et III)
- Philosophie de l'éducation.. 20
- Histoire de la pédagogie 20
- Méthodologie 10

4e session (2e semestre 1956-57)

- Psychologie IV 20 heures (Examen du Département en Psychologie IV, Mesures et Tests, et Orientation)
- Mesures en éducation et méthode des tests 20
- Orientation scolaire 20
- Méthodologie 20

5e session (été 1957)

- Philosophie de l'éducation .. 20 heures (Examens du Département: a) en Méthodologie; b) en Législation, Philosophie et Histoire)
- Méthodologie 30

PROFESSEURS

M. Daniel FRECHETTE, B.Péd. — Législation scolaire.

M. l'abbé Roger MALTAIS, B.A., L.Ph. — Psychologie.

M Léopold WEANER, B.A., L.Péd. — Pédagogie.

8. — COURS DE LANGUES VIVANTES

Le mercredi soir, à 7 h. 30, il se donne à l'Université des cours d'allemand, d'espagnol et d'italien. Les frais de scolarité sont de \$30.00, payables en deux versements.

Les titulaires de ces cours sont :

pour l'allemand, le R. P. Emile ANDEREGGEN, c.m.m.
pour l'espagnol, la Rév. Soeur MARIE-MANETTA,
pour l'italien, Mme ASTORI-PLESZCZINSKA.

9. — PHONETIQUE

Le cours de phonétique se donne une fois la semaine, le vendredi soir. Les droits à acquitter pour l'année académique sont de \$5.00. Le cours comprend des leçons de diction, de gesticulation, d'attitudes, de mimique et d'interprétation.

Il y a examen à la fin de l'année, et, s'il le désire, l'élève qui le passe avec succès peut réclamer un certificat contre la somme de \$5.00.

Le titulaire de la chaire de phonétique est Monsieur René-Salvator CATTA.

10. — COURS DE LITTÉRATURE

I.—Ce cours de perfectionnement sur la "Littérature" et l'"Histoire de la Littérature française et canadienne-française" sera d'une durée de vingt-cinq (25) leçons d'une heure chacune par année et d'un cycle de quatre (4) ans.

II.—Moyennant le succès à chaque examen annuel, les élèves qui auront suivi les cent leçons du cours obtiendront, à la fin de la quatrième année, le “Certificat d’Etudes littéraires”.

Pour les élèves bacheliers ès arts, ce “Certificat d’Etudes littéraires” donnera accès à la maîtrise ès arts après une année supplémentaire (présentation d’une thèse et soutenance devant le professeur).

Titulaire: Mgr Emile CHARTIER, P.D., M.A., Lic. Litt. (Paris), D.Phil., D. Lett., LL.D., M.S.R.C.

DROIT

Conseil de la faculté

Doyen: Me Albert LEBLANC, C.R.

Vice-doyen: M. le notaire Georges SYLVESTRE.

Secrétaire: Me Carrier FORTIN.

Conseillers: M. le notaire Chénier PICARD; L'honorable juge Gaston DESMARAIS, J.C.S.; Me Maurice DELORME, C.R.

Directeur des études: M. le juge Jean-Charles SAMSON.

Admission à la faculté de droit

1. Condition d'admission: Avoir obtenu le baccalauréat ès arts d'une université reconnue.
2. Demande d'admission:
 - a) Toute première demande d'admission doit être rédigée sur une formule spéciale que l'on peut se procurer au secrétariat général ou au secrétariat de la faculté et que l'on aura soin de retourner avant le 15 août.
 - b) Les demandes sont étudiées par le Comité d'admission selon l'ordre de réception au secrétariat, et les candidats sont avisés de la décision dans le plus bref délai possible.
 - c) Le candidat accepté devra verser, dans les dix jours suivant la réception de son avis d'admission, une somme de \$25.00 comme garantie de son inscription définitive. Cette somme sera portée au crédit du candidat.
3. Inscription:
 - a) Les étudiants doivent se présenter au secrétariat général de l'Université, puis au bureau du trésorier pour y acquitter les droits exigés par la Faculté.
 - b) Une amende de \$1.00 pour chaque jour de retard sera imposée aux retardataires. Après un retard de deux

semaines, on ne pourra être admis aux cours sans une permission spéciale du Comité d'admission. Les retardataires sont soumis aux règlements concernant la fréquentation des cours.

Auditeurs libres

La Faculté de droit accepte des auditeurs libres dans certains cas particuliers et elle détermine les conditions pour chacun de ces cas.

Cours

Les cours se donnent le matin de 8 heures à 10 heures et le soir de 4 heures à 6 heures, du lundi au vendredi.

A cause du nombre peu élevé d'étudiants, la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke ne donne que les cours d'une année à la fois: en 1954-1955, elle a donné les cours de première année, en 1955-1956, elle donne ceux de deuxième année et, en 1956-1957, elle donnera ceux de troisième, etc. Etant donné la nature des cours, cette méthode ne nuit en aucune manière.

CHARGES DE COURS

M. le notaire Georges ARCOUETTE, B.A., L.L.L. — Droit scolaire.

M. le juge Edouard BOISVERT, B.A., L.L.L., juge de District — Droit paroissial.

Hon. juge Louis-Philippe CLICHE, B.S., L.L.L. — Economie politique.

Me Léonce COTE, B.A., LL.B., C.R. — Droit aérien.

Me Richard CREPEAU, B.A., L.L.L., C.R. — Droit criminel.

Me Maurice DELORME, B.A., C.R. — Loi des lettres de change.

Me Arcadius DENIS, B.A., L.L.L. — Droit civil.

Me Albert DESILETS, C.R. — Loi de faillite.

- M. le curé Alphonse DESLANDES, B.A., L.Th. — Droit public de l'Eglise.
- Hon. juge Gaston DESMARAIS, juge de la Cour Supérieure. — Droit civil, art. 374 à 595.
- Me Roland DUGRE, B.A., L.L.L., C.R. — Droit criminel.
- Me Carrier FORTIN, B.A., L.L.L. — Droit civil.
- Me Antoine GERIN, B.A. — Droit maritime.
- M. le juge Redmond HAYES, juge de District — Droit constitutionnel.
- M. le notaire Jacques LAGASSE, B.A., LL.B. — Procédure notariale.
- Me Albert LEBLANC, B.A., L.L.L., C.R. — Droit civil.
- M. le juge Joseph MARIER, B.A., L.L.L., juge des Sessions de la Paix — Droit administratif.
- Hon. juge William MITCHELL, B.A., B.C.L., juge de la Cour Supérieure. — Loi des corporations.
- M. le notaire J.-Adélard OUELLET, B.A., L.L.L. — Droit scolaire.
- Me Jean-Louis PELOQUIN, B.A., L.L.L., L.S.S. — Procédure civile.
- Me Albert RIVARD, B.A., L.L.L. — Loi des cités et villes.
- Me Armand ROUSSEAU, C.R. — Procédure civile.
- M. le juge Jean-Charles Samson, B.A., L.L.L. — Droit civil.
- M. le notaire Georges SYLVESTRE, B.A., LL.B., Docteur en droit honoris causa (Montréal). — Droit civil.
- Me Evender VEILLEUX, B.A., L.L.L., L.Ph., B.C.L. (Oxford), boursier Rhodes — Loi de la preuve.

FACULTÉ DE SCIENCES

PERSONNEL DIRIGEANT

Doyen: Armand CREPEAU, B.A., B.Sc.A., I.P. (Laval).

Vice-doyen: Denis TREMBLAY, M.R.A.I.C., T.P.I.C., Architecte.

Secrétaire: Abbé Paul GILMORE, B.A., B.Sc. phys., M.Sc. (Montréal).

Conseillers: le directeur, le directeur adjoint et le secrétaire de chacune des deux sections dont les noms suivent.

ECOLE DE GENIE

Directeur: Gaétan COTE, B.Sc.A., I.P. (Polytechnique), A.G.

Directeur adjoint: Jacques LEMIEUX, B.A., B.Sc.A., I.P. (Polytechnique).

Secrétaire: Frère LEANDRE, s.c., B.Sc.

Conseiller: Frère THEODE, s.c., B.A., B.Péd., B.Sc. (Math.)

ECOLE DES SCIENCES EXPERIMENTALES

Directeur: Ernest MERCIER, B.A., B.Sc. (Laval), M.Sc., Ph. D. (Cornell).

Directeur adjoint: Abbé Gilles VERONNEAU, B.A., L. Sc. Nat.

Secrétaire: Frère LEO, s.c., B.A., M.A., Ph.D. (Ottawa).

Conseillers: Abbé Paul GILMORE, B.A., B.Sc. phys., M.Sc. (Montréal); Frère ADELPHE, s.c., B.A., B.Sc.; Léopold FAVREAU, M.Sc. (Chimie); Jean-Jacques COULOMBE, B.Sc. (Chimie).

L'ENSEIGNEMENT

La Faculté des Sciences offre pour l'année 1956-57 :

un cours pré-universitaire,

la 1ère, la 2e et la 3e année de génie,

la 1ère et la 2e année de sciences mathématiques, physiques, chimiques et biologiques.

Le cours pré-universitaire donne à l'élève une formation générale qui lui permet d'entrer soit au cours de génie ou de sciences.

Le cours de génie correspond aux deux premières années du cours de cinq ans — donné par l'Ecole Polytechnique de Montréal, — conduisant au diplôme d'Ingénieur et de Bachelier ès Sciences Appliquées.

Le cours de sciences expérimentales correspond aux deux premières années du cours de quatre ans — donné par la Faculté des Sciences de l'Université de Montréal, — conduisant au diplôme de Bachelier ès Sciences, avec spécialisation en: biologie, chimie, mathématiques, physique. Le cours de première année de sciences expérimentales est commun à tous les étudiants. Dès la deuxième année, l'étudiant peut opter pour la biologie ou le cours de mathématiques-physique-chimie.

La deuxième année du cours des sciences expérimentales, option Biologie, prépare également les étudiants à certaines études professionnelles. Ainsi, les bacheliers ès arts qui, sur recommandation de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal, ont été inscrits à ce cours de biologie — qu'on nomme également P.C.B., — en ont suivi le programme et en ont subi avec succès les examens, sont admis en 1ère année de cette même Faculté de Médecine. Après entente avec les autorités compétentes, les mêmes avantages seront fournis aux candidats à la Chirurgie dentaire ou à l'Optométrie.

CONDITIONS D'ADMISSION A LA FACULTE DE SCIENCES

Tout candidat qui désire s'inscrire comme étudiant régulier doit:

- 1° posséder une connaissance suffisante de la langue française.
- 2° remplir une formule de demande d'admission à l'Université et soumettre son dossier complet au Bureau d'immatriculation dans les délais prescrits.

Pour être admis au Cours pré-universitaire

Etre porteur du diplôme de la 12^{ième} année secondaire scientifique ou de l'équivalent.

Pour être admis en Première Année de Génie

Etre porteur du diplôme de bachelier ès arts (section sciences) de l'Université de Montréal, de l'Université Laval ou de l'Université de Sherbrooke, ou justifier d'une formation générale suffisante pour suivre avec avantage le cours d'ingénieur. Sinon, subir l'examen d'admission en première année.

L'Admission en deuxième année de génie est obtenu par examen ou par équivalence:

a) **Examen:** L'examen portera sur toute la partie du cours pour laquelle l'exemption est demandée. Les frais de cet examen sont de cinq dollars par épreuve (maximum \$25.).

b) **Equivalence:** Tout étudiant désireux de continuer à l'Ecole de Génie un cours commencé dans une autre école d'ingénieurs pourra se prévaloir d'équivalences d'études, qui ne seront accordées qu'après un examen minutieux du programme d'études et du régime d'examens de l'institution dans laquelle le candidat aura commencé ses études. Le dossier particulier de ce dernier fixera le degré d'équivalence dont il pourra bénéficier.

Pour être admis en Première Année de Sciences Expérimentales

Être porteur d'un des diplômes académiques suivants :

- a) le baccalauréat ès arts de l'Université de Sherbrooke ou l'équivalent.
- b) le diplôme de la 12^{ième} année secondaire scientifique (spéciale) ou l'équivalent. Sinon, subir l'examen d'admission en 1^{ère} année.

Pour être admis en Deuxième Année de Sciences Expérimentales

Être porteur du baccalauréat ès arts de l'Université de Sherbrooke (section sciences) ou l'équivalent.

Les bacheliers ès arts (section A) sont versés en première ou en deuxième année selon leur dossier académique.

Tenir compte du fait que ceux qui se destinent à la médecine ou à certaines autres professions doivent nécessairement avoir un B. A.

Examen d'admission en Première Année de Génie ou de Sciences Expérimentales

L'examen d'admission dure environ trois jours ; il a lieu aux dates prévues dans le calendrier académique.

Les frais d'admission, qui sont fixés à un dollar pour chaque épreuve prise séparément ou cinq dollars pour l'examen complet, sont payables avant l'examen à la Procure de l'Université. Ces frais ne sont pas remboursés si le candidat ne se présente pas à l'examen.

La moyenne requise pour chaque matière de l'examen est 60%. Toutefois, lorsque l'examen sur un sujet comporte plus d'une épreuve (l'anglais, par exemple, qui comprend les épreuves de thème, de version, de dictée et de composition), un minimum de 40% sur l'une des différentes épreuves sera accepté pourvu que la moyenne de l'ensemble des épreuves sur cette matière ne soit pas inférieure à 60%.

Les candidats ayant échoué dans une partie de l'examen du printemps auront droit de reprendre, au mois de septembre, les matières déficientes en versant les frais d'inscription prescrits.

Les frais d'examens de reprise sont de \$5. par examen.

Le candidat à l'examen de septembre n'ayant pas conservé la note requise sur les sujets littéraires peut être admis à suivre les cours de première année, à condition de subir une nouvelle épreuve sur cette partie de l'examen, au mois de janvier suivant. Une note insuffisante dans les sujets de sciences ou de mathématiques entraîne l'échec, et le candidat n'est pas admis au cours.

L'examen d'admission porte sur les matières suivantes:

1. Français: Dictée, composition, préceptes littéraires.
2. Anglais: Dictée, version, thème, composition.
3. Histoire: Histoire générale, histoire du Canada.
4. Arithmétique.
5. Algèbre.
6. Géométrie.
7. Physique.
8. Chimie.

Les candidats à l'examen d'admission qui ont terminé avec succès leur classe de rhétorique sont dispensés des épreuves portant sur le français, l'anglais et l'histoire.

Inscription à l'examen d'admission

On peut s'inscrire aux différentes épreuves de l'examen, par correspondance ou en demandant une entrevue avec le Directeur ou le secrétaire de l'École. Si le candidat est jugé apte à se présenter à l'examen, il remplit une formule d'inscription et complète son dossier qui doit être remis à la Direction avec le reçu du paiement des frais au plus tard sept jours avant la date prévue pour le début de l'examen. Le candidat qui remet son dossier en retard doit payer le double des frais d'examens.

PROFESSEURS ET CHARGES DE COURS

Ecole de Génie

- R. F. ADELPHE, s.c., B.A., B.Sc. (McKinley-Roosevelt). — Professeur de chimie.
- R. F. ARMAND, s.c., B.A., L.Péd., M.Sc. (Montréal). — Physique.
- CÔTE, Gaétan, B.Sc.A., I.P., A.G. — Professeur d'arpentage.
- R. F. ELOI, s.c., diplôme en bibliothéconomie. — Professeur d'anglais.
- GOULET, Charles. — Professeur de soudure.
- R. F. HUGUES, s.c., diplôme en comptabilité. — Professeur de comptabilité.
- JACQUES, Georges, B.A., diplôme de l'Ecole du Meuble. — Professeur de géométrie descriptive.
- LAFRENIERE, Marcel, B.A., B.Sc.A., I.P. — Mathématiques, géométrie, algèbre.
- LAJEUNESSE, Jean-Marie. — Professeur d'ajustage.
- LECLAIR, Roméo. — Professeur de menuiserie.
- LEMIEUX, Jacques, B.A., B.Sc.A., I.P. — Professeur de mécanique, en 2ème année.
- R. F. LEO, s.c., B.A., M.A. (littérature française, Montréal), Ph.D. (Ottawa). — Professeur de philosophie et de littérature, en pré-universitaire.
- LESSARD, Claude, diplôme technique. — Professeur de modelerie.
- NORMANDIN, Michel, B.Sc.A., I.P. — Professeur de physique.
- R. F. PRIVAT, s.c., B.A. — Géométrie.
- ROUSSEAU, Frémont, diplôme technique. — Professeur de dessin industriel, en 2ème année.

R. F. THEODE, s.c., B.A., B.Péd., B.Sc. (Math., McKinley-Roosevelt). — Professeur d'histoire et de géographie, en pré-universitaire; de calcul en 1ère et en 2ème.

TROTIER, PAUL, diplôme technique. — Professeur de dessin, en pré-universitaire et en 1ère année.

R. F. GREGOIRE, s.c., B.A. — Adjoint au secrétariat.

R. F. Jean-Luc, s.c. — Bibliothécaire.

R. F. Laurentius, s.c. — Préparateur au laboratoire.

Ecole des Sciences expérimentales

R. F. ADELPHE, B.A., B.Sc. (McKinley-Roosevelt). — Professeur de chimie.

COULOMBE, Jean-Jacques, B.Sc. (chimie). — Professeur de chimie-organique et de chimie-physique (laboratoire).

FAVREAU, Léopold, M.Sc. (chimie). — Professeur de chimie-organique et de chimie-physique.

NORMANDIN, Michel, B.Sc.A., I.P. — Professeur de physique.

OLIVIER, Dr Jacques, B.A., Docteur en médecine. — Professeur de parasitologie et de génétique, en P. C. B.

VANASSE, Dr René, B.A., Docteur en médecine. — Professeur de cytologie, d'embryologie et d'histologie en P. C. B.

VERONNEAU, abbé Gilles, B.A., Lic. Sc. Naturelles. — Professeur de physiologie et de travaux pratiques de dissection.

FACULTÉ DE COMMERCE

Conseil de la faculté

Doyen: M. Charles-Emile BELANGER, B.A., L.S.C., C. A.

Vice-doyen: Me Paul DESRUISSEAU, C.R., B.L., avocat, études des sciences financières Babson's Institute (Boston) et Harvard.

Secrétaire: M. Pierre BACHAND, B.A., L.S.C., C.A.

Directeur des études: M. Rosario COUSINEAU, B.A., L.S.C., M.S. (Commerce) Columbia, Diplôme en sciences politiques (Paris), Certificat d'études internationales (Genève), Ph.D. (Sciences économiques, Ottawa).

But :

La Faculté de Commerce prépare aux carrières des affaires dans le commerce, la comptabilité, la finance et l'industrie.

BACCALAUREAT EN COMMERCE

Ces cours s'adressent aux jeunes gens qui veulent acquérir la formation de base nécessaire à l'exercice éventuel des fonctions de direction ou des fonctions spécialisées dans le monde des affaires.

Durée des études :

Quatre années.

Année académique:

Trente semaines, commençant le deuxième mercredi de septembre.

Conditions d'admission:

Diplôme des écoles primaires supérieures, d'ordinaire après la 12ième (générale, commerciale ou scientifique),
— ou l'équivalent.

Le candidat qui a terminé sa versification, ou qui possède son immatriculation, peut être admis en première année.

Le candidat qui ne détient aucun diplôme est soumis à un examen d'admission.

Des crédits (ou exemptions de cours) peuvent être accordés à l'élève qui a suivi des cours dans un collège classique ou d'autres institutions d'enseignement.

But:

Le programme du baccalauréat en commerce vise à assurer aux étudiants :

- a) Une formation générale (langue française, langue anglaise, histoire, géographie, mathématiques, philosophie, etc.).
- b) Une formation commerciale, économique et comptable permettant à ceux qui ne désirent pas ou ne peuvent pas pousser plus loin leurs études d'exercer une fonction dans le monde des affaires.

Cours en anglais:

Quelques-uns des cours se donnent en anglais, dans le but de mieux préparer l'étudiant au milieu des affaires où il sera, par la force des choses, généralement appelé à travailler à la sortie de ses études.

Le détenteur du Baccalauréat en commerce peut:

- 1) Obtenir un emploi dans les affaires et y exercer l'une des fonctions qui demandent une formation professionnelle moyenne;
- 2) Se spécialiser dans celles des fonctions professionnelles des affaires qui correspondent le mieux à ses aptitudes (comptabilité, vente, mathématiques de l'actuariat, publicité, statistique, etc.) en suivant les cours du soir prescrits à cette fin;
- 3) Poursuivre ses études en vue de la licence en commerce.

LICENCE EN COMMERCE

La Faculté de Commerce commencera à donner les cours de la licence en commerce en septembre 1956 aux étudiants ayant déjà leur baccalauréat ès arts, et en septembre 1959 aux étudiants munis d'un baccalauréat en commerce.

Conditions d'admission :

Baccalauréat ès arts, baccalauréat en commerce, ou l'équivalent.

Durée des études :

Pour les bacheliers ès arts, trois ans; pour les bacheliers en commerce, deux ans.

Année scolaire :

Trente semaines commençant le deuxième mercredi de septembre.

Programme :

Le programme comporte une première année d'initiation à l'économie, au droit et aux techniques courantes des affaires. En deuxième et troisième année, il se développe autour des deux matières fondamentales de tout enseignement commercial supérieur: l'économie et l'administration, et donne lieu :

- 1) comme matières obligatoires à des cours d'approfondissement;
 - a) de certains chapitres de l'économie ou de sciences connexes;
 - b) de matières correspondant aux principales fonctions de l'entreprise (production, finance, personnel, marketing, relations sociales);
- 2) à des options que les étudiants choisissent selon leur aptitudes, soit en vue de la pratique de l'une ou l'autre des professions commerciales (comptabilité, statistiques, actuariat, etc.), soit comme préparation par voie spécialisée aux fonctions de direction.

COURS DU SOIR

La faculté de commerce dispense deux catégories de cours du soir : un cours général de préparation aux affaires et un autre où l'étudiant peut se spécialiser soit en comptabilité, soit en pratique bancaire, soit en assurances, soit simplement dans la vente.

Conditions d'admission :

Diplôme de 12^e année primaire supérieure (générale, commerciale ou scientifique),
— ou l'équivalent (versification, immatriculation, etc.).

Les candidats qui ne détiennent aucun diplôme sont admis après examen.

Etudiants auditeurs :

Sont aussi admis des étudiants auditeurs qui se contentent de suivre les cours de leur choix pour se donner un supplément de culture, mais ne subissent pas d'examens et ne recherchent pas de diplôme.

Les étudiants auditeurs doivent posséder une formation suffisante pour suivre avec profit les cours qu'ils choisissent.

Diplôme :

Un diplôme est décerné à l'étudiant qui a suivi tous les cours et réussi les examens.

PROFESSEURS ET CHARGES DE COURS

Cours du jour

Father Paul AVALLONE, S.D.B., B.A., L.Th. (Rome). — Anglais.

Joseph BESSETTE, B.A., L.S.C., C.A. — Comptabilité.

Roland CODERE, B.A., L.S.C., Cours spéciaux (Harvard). — Opérations commerciales.

Pierre COMTOIS, B.A., B.S.A., M.S.C., C.A., études sciences sociales (Laval). — Biologie animale et humaine.

Rosario COUSINEAU, B.A., L.S.C., M.S. (Commerce) Columbia, Diplôme en sciences politiques (Paris), Certificat d'études internationales (Genève), N.D.C. (Kingston), Ph. D. (Sciences économiques, Ottawa). — Géographie et histoire.

Dionis DAMPHOUSSE, B.S.A. — Chimie.

Armand HEBERT, B.Com., C.P.A., C.A. — Comptabilité.

Marcel LAFRENIERE, B.Sc.A., I.P., — Physique.

Michel NORMANDIN, B.Sc.A., I.P. — Arithmétique et trigonométrie.

R. F. THEODE, s.c., B.A., B.Péd., B.Sc. (Math., McKinley-Roosevelt). — Algèbre.

Abbé Henri-Paul VACHON, B.A. — Français et religion.

Cours du soir

Me Léonidas BACHAND, notaire, B.L., LL.B. — Droit civil II.

Me Edmund BARNARD, avocat, B.A., L. ès L. — Droit civil I.

Me Jean-Guy BLANCHETTE, avocat, B.A., B.Ph., B.C.L. — Droit commercial.

Wilfrid GARIEPY, Brevet supérieur d'enseignement. — Arithmétique.

Gérard LAROCHELLE, B.A., L.S.C., C.A. — Opérations commerciales.

Me Jean ROUILLARD, B.A., L.LL. — Droit commercial I.

Marcel SAVARD, L.S.C., C.A. — Comptabilité II.

Donald WATSON, C.A. — Comptabilité I.

(La Faculté de commerce publie son propre annuaire)

GRADES CONFERES PAR L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE

29 mars 1955: Doctorat en droit honoris causa: S. E. M. Vincent MASSEY, gouverneur général du Canada.

12 juin 1955: Doctorat ès Lettres, honoris causa: Mgr Emile CHARTIER, P.D., vice-recteur émérite de l'Université de Montréal.

12 juin 1955: Doctorat de l'Université, honoris causa: L'honorable J.-S. Bourque, ministre des terres et forêts et des ressources hydrauliques.

15 janvier 1956: Doctorat de l'Université, honoris causa: L'honorable Maurice Duplessis, 1er ministre de la province de Québec.

BACCALAUREAT ES ARTS (section A) (Séminaire Saint-Charles-Borromée)

Juin - Juillet 1955

Baillargeon, Yves	Jodoin, Léopold
Bergeron, Jean-Louis, a.d.	Laberge, Fernand, a.d.
Bernier, Maurice	Labrecque, Pierre
Blais, Marcel	Lacroix, Gilles
Boisvert, Léandre	Lapointe, Denis
Bolduc, René	Lavallée, François
Bonenfant, Guy, a.d.	Lescault, Jean-Denis
Bourbeau, André	Letendre, Benoît
Brodeur, Jules, a.g.d.	Létourneau, Marcel
Cliche, Jean-Marie	Lussier, Gaston
Corriveau, Irénée	Malouin, Yvon
Doiron, Edgar	Mathieu, Laval, a.d.
Doyon, Charles	O'Neil, Pierre
Dupont, Jacques	Paré, Paul-Emile
Fabi, Robert	Pinard, Claude
Fortier, Jean-Paul	Robidas, Guy
Fortin, Raymond, a.d.	Routhier, Gilles
Fournier, Yvan	Roy, Clément
Giard, Claude, a.d.	Roy, Raymond
Gingras, Denis, a.d.	Tremblay, Jean-Denis
Girard, Jacques	Vaillancourt, Alain
Gosselin, Jean-Guy	Vigneault, Yves
Hamel, Jacques	

(Collège du Sacré-Coeur, Sherbrooke)

Cloutier, Louise, avec très grande distinction
Dixon, Louise
Genest, Andrée, avec grande distinction

BACCALAUREAT ES ARTS (section D)

Juin 1955

Allaire, abbé Jean-Marc
Lacaille, abbé Yves
Picard, Laurian (Fr. Louis-Charles, s.c.)
Saint-Germain, abbé Jean-Guy

Janvier 1956

Girard, abbé Hervé
Robitaille, abbé Charles

CERTIFICAT D'ETUDES LITTERAIRES

Sr Saint-Gabriel-de-l'Addolorata, f.c.s.c.j.
Sr Pierre-Marie, f.c.s.c.j.
Thérèse Dubois
Sr Marguerite-Marie, f.c.s.c.j.
Sr Sainte-Marie-Madeleine, f.c.s.c.j.

LE PRIX DES CHEVALIERS DE COLOMB

En juillet 1955, par l'intermédiaire de S. E. Mgr le Chancelier, l'Ordre des Chevaliers de Colomb a doté l'Université de Sherbrooke d'une fondation dont le rapport servira à récompenser les élèves de la faculté des arts qui se classeront premiers aux examens du baccalauréat. La convention précise que le prix sera divisé entre le vainqueur de la classe de Rhétorique et celui de la classe de Philosophie. Ce prix, deux fois \$40, a été attribué dès 1955.

En Philosophie: Mlle Louise Cloutier, B.A. (a.t.g.d.),
du collège du Sacré-Coeur, Sherbrooke.

En Rhétorique: M. Léo-Marie Dubord,
du séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke.

LA BIBLIOTHÈQUE

Généralités

La bibliothèque de l'Université de Sherbrooke comprendra une bibliothèque centrale, où l'on inscrira les volumes de toutes les facultés afin d'éviter les doubléments inutiles, et une bibliothèque particulière à chaque faculté, où l'on ne trouvera que des volumes intéressant cette faculté.

La bibliothèque centrale aura son bibliothécaire attitré, nommé par la direction de l'université; chaque conseil de faculté se nommera aussi un bibliothécaire particulier, qui devra consulter le bibliothécaire général en tout ce qui a trait aux achats, ventes, inscriptions, prêts, échanges ou transactions de volumes ou de revues.

Il y aura toujours un prêtre, désigné par la direction de l'université, pour voir à l'observance des lois de l'Index, de la morale chrétienne et du droit canonique en matière de lecture. Ce peut être le même pour les différentes bibliothèques.

Chaque bibliothécaire fixe lui-même son budget annuel, qu'il soumet soit au conseil de sa faculté, soit au conseil d'administration.

Au besoin, les mêmes autorités adjoindront des suppléants, aides ou commis au préposé de l'une ou l'autre des bibliothèques.

La centrale. Heures d'accès.

La bibliothèque centrale de l'Université de Sherbrooke est au Séminaire Saint-Charles.

Au cours de l'année académique, les professeurs et les étudiants y ont accès tous les jours, sauf le dimanche et les jours de fêtes religieuses ou civiles. Pendant les vacances, les portes ouvrent en moyenne quatre jours par semaine, au choix du bibliothécaire ou de son suppléant.

Pour les étudiants, la bibliothèque est ouverte de 10 h. a.m. à midi; de 1 h. à 5 h. p.m.; de 7 h. à 9 h. p.m. Le samedi toutefois, elle reste ouverte de 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

Les professeurs peuvent accéder à la bibliothèque en dehors de ces heures réglementaires, et jusqu'aux rayons des livres, à condition de s'entendre avec le bibliothécaire général et de tenir les portes fermées; en ce cas, ils prennent la responsabilité du lieu et de la propriété, et c'est à eux qu'il incombe de prévenir les intrusions, infractions ou vols.

Salle de lecture

Les lecteurs ont à leur disposition une salle attenante à la bibliothèque. Le silence y est de rigueur en tout temps. Il est interdit d'y fumer, comme d'ailleurs dans la bibliothèque même.

Les étudiants ne sont admis que dans la salle de lecture, et ils ne peuvent y séjourner que s'il s'y trouve un surveillant attitré.

Consultation des ouvrages

Des fichiers contiennent les titres et cotes de tous les livres. Pour obtenir un volume, l'étudiant doit en inscrire la cote complète sur une carte qu'il signe, et qu'il remet au bibliothécaire (ou au commis) de la bibliothèque. Le livre une fois obtenu et consulté, l'étudiant remet lui-même, et non par l'intermédiaire d'un autre, le volume ainsi que la carte qui permet d'en contrôler le retour.

Les quinze dernières minutes avant la fermeture sont consacrées à la remise et au contrôle des retours: on ne passe plus de volumes durant ce temps.

Soin des livres

On doit prendre un soin méticuleux de tous les livres dont on se sert: on n'y écrit rien, on n'en corne pas les feuilles, on n'en calque ni déchire aucune page. Celui qui endommage ou perd un livre doit payer tous les frais de réparation ou de remplacement.

Prêt des livres

Les étudiants consultent sur place, dans la salle de lecture, les volumes, collections ou périodiques: il ne leur est pas permis de les emprunter pour les apporter à l'extérieur.

Le bibliothécaire consentira à prêter aux professeurs, pour qu'ils s'en servent à l'extérieur, tout livre dont la cote ne renferme pas la lettre "R". Jamais un livre ainsi prêté ne devra sortir sans que l'emprunteur laisse au bibliothécaire ou à son commis, une carte portant son nom, le numéro d'accession et la cote complète du volume.

Tous les livres doivent rentrer à la bibliothèque pour l'inventaire de la fin de l'année académique.

Refus de livres

Les préposés au service de la bibliothèque refuseront aux étudiants certains livres qui ne leur conviendraient pas. Les ouvrages à l'Index ne seront passés qu'aux détenteurs d'une permission spéciale de l'autorité ecclésiastique.

Sanctions

Quiconque violera l'un de ces règlements sera privé des services de la bibliothèque, et dans certains cas spéciaux, la direction de l'université se réserve de le poursuivre en justice.

PERSONNEL UNIVERSITAIRE

ARCOUETTE, Notaire Georges, Bromptonville	LO 2-5949
AVALNONE, Father Paul, S.D.B., St. Patrick's School, 165, Belvédère Nord	LO 2-4420
ANDEREGGEN, R. P. Emile, c.m.m., Mont Sainte-Anne, Sherbrooke	LO 2-4676
AUDET, abbé Arthur, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 2-2126
BACHAND, Notaire Léonidas, bureau: 6, Wellington Sud dom.: 920, Stanley	LO 2-0959 LO 2-4451
BACHAND, Pierre, Hôtel-de-Ville 1771, White	LO 2-3811 LO 7-4989
BARNARD, Me Edmund, bureau: 56, Wellington Nord dom.: 1299, Prospect	LO 7-5226 LO 7-5773
BELANGER, Charles-Emile, Bur.: 85, Wellington Nord dom.: 505, Ontario	LO 2-2691 LO 2-2115
BERGERON, abbé André, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 2-2126
BESSETTE, Joseph, bureau: 36, Wellington Nord dom.: 626, Vimy	LO 2-3869 LO 9-2046
BLANCHETTE, Me Jean-Guy, bureau: édifice Continental dom.: 422, Victoria	LO 2-2330 LO 9-2349
BOISVERT, Juge Edouard, bur.: Palais de Justice dom.: 354, Moore	LO 2-2939 LO 7-4678
CATTA, René-Salvator, 4901, Piedmond, Montréal, Local 60	REgent 3-8211
CHABOT, Juge Victor, Saint-Hyacinthe.	
CHAPDELAIN, Commandeur Renaud, Nicolet.	
CHARTIER, Mgr Emile, 27, Gordon	LO 2-2266
CLICHE, Juge Louis-Philippe, bur.: Palais de Justice dom: 525, Québec	LO 9-3114 LO 2-9223
CODERE, Roland, bureau: 30, Wellington Nord dom.: 535, Bouchette	LO 9-2501 LO 2-4624
CODERRE, Me Charles, Ch. 714, 159, Craig Ouest, Montréal.	
COMTOIS, Pierre, bureau: 85, Wellington Nord dom.: 1400, Ontario	LO 2-2691 LO 9-4316
COTE, Gaétan, bur.: 144, Vimy Nord dom.: 1301, Russell	LO 2-3876 LO 2-8598

COTE, Me Léonce, bureau: édifice Continental	LO 2-1323
dom.: 1363, Amherst	LO 2-2135
été: Deauville	LO 2-6305
COULOMBE, Jean-Jacques, 745, Ontario, App. 3	LO 9-3335
COUSINEAU, Rosario, bureau: Université, ch. 218	LO 7-4086
dom.: 273, Howard	LO 9-1688
COUTURE, chanoine Michel, Université, 195, Marquette.	
C. P. 790	LO 2-2126
CREPEAU, Armand, bur.: 111, King Ouest	LO 9-1630
dom.: 389, Ontario	LO 2-2909
CREPEAU, Me Richard, bureau: édifice Continental	LO 9-1630
dom.: 1329, Russell	LO 2-2904
DAMPHOUSSE, Dionis, bureau: Ecole Noé-Ponton	LO 2-8886
dom.: Ch. Ste-Catherine	LO 2-9970
DANDENAULT, abbé Germain, Université, 195, Marquette.	
C. P. 790	LO 2-2126
D'ARCY, abbé Paul-Emile, Université, 195, Marquette.	
C. P. 790	LO 2-8615
DELORME, Me Maurice, bur.: 56, Wellington Nord	LO 7-5226
dom.: 900, Bowen Sud	LO 2-5207
DENIS, Me Arcadius, bur.: 86, Wellington Nord	LO 2-4793
dom.: 419, Moore	LO 9-3552
dom. d'été: Deauville	LO 2-1607
DESILETS, Me Albert, bur.: Palais de Justice	LO 2-2775
dom.: 1190, Portland	LO 2-5205
DESILETS, Abbé Raymond, Université, 195, Marquette,	
C. P. 790	LO 2-2126
DESJARDINS, R. P. Anselme, o.s.m., Collège Notre-Dame- des-Servites, R. R. No 3, Ayer's Cliff	51 s 2
DESLANDES, curé Alphonse, R. R. No 3, Bromptonville.	
DESMARAIS, Juge Gaston, bur.: Palais de Justice	LO 2-2166
dom.: 681, rue Prospect	LO 2-7867
DESORCY, abbé Aimé, 611, Queen Nord	LO 2-2356
DESRUISSEAU, Me Paul, bur.: 221 Dufferin	LO 9-2525
dom.: 405, Victoria	LO 2-8625
DUFOUR, J.-Donat, 1330, Prospect	LO 2-5592
DUGRE, Me Roland, bureau: Palais de Justice	LO 2-7575
138, Wellington Nord	LO 2-1292
dom.: 285, Williams	LO 2-0556
ELIE, abbé Charles, Séminaire, Nicolet.	
FAVREAU, Léopold, 631, Vimy Nord	LO 7-5521

FORTIN, Me Carrier, bur.: 67, King Ouest	LO 2-3313
dom.: 1460, Leclerc	LO 2-7491
FRECHETTE, Daniel, 873, St-Louis,	LO 2-4432
Frère ADELPHÉ, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère ARMAND, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère ELOI, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère GREGOIRE, 135, King Ouest	LO 2-9715
Frère HUGUES, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère JEAN-LUC, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère LAURENT, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère LEO, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère LEANDRE, 135, King Ouest	LO 2-9715
Frère LOUIS-VICTOR, Scolasticat des FF. du Sacré-Coeur, Arthabaska.	
Frère PRIVAT, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère THEODE, 135, King Ouest	LO 7-4068
Frère VALERIC, Mont Sacré-Coeur, Granby.	
GADBOIS, abbé Georges-A., 740, Girouard, Saint-Hyacinthe.	
GAGNON, abbé Paul, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 9-2605
GARIEPY, Wilfrid, bureau: Ecole technique	LO 2-4566
dom.: 1253, Conseil	LO 2-2719
GERIN, Me Antoine, bureau: 93, Child, Coaticook	VI 9-2797
dom.: 121, Baldwin, Coaticook	VI 9-2685
GILMORE, abbé Paul, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 9-1043
GOULET, Charles, 64, 13e Avenue Sud	LO 2-2163
HAYES, Juge Redmond, bur.: Palais de Justice	LO 2-1222
HEBERT, Armand, bureau: 144, Wellington Nord	LO 2-2911
dom.: 69, Brooks Nord	LO 9-3339
JACQUES, Georges, 85, Argyle	LO 2-0018
LABRECQUE, Joseph, 1037, Belvédère Sud	LO 2-1348
LACHARITE, Sylvio, 266, Gillespie	LO 2-4942
LAFRENIERE, Marcel, bureau, 144, Vimy Nord	LO 2-3876
dom.: 723, King George, app. 3	LO 7-4131
LAGASSE, Me Jacques, bur.: 86, Wellington Nord	LO 2-3223
dom.: 190, Queen Nord	LO 2-8658
LAJEUNESSE, Jean-Marie, 672, 1ère Avenue Nord	LO 9-1284
LANGÉVIN, abbé Gérard, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 2-2126

LARKIN, William, bur.: 18, Wellington Nord	LO 2-7272
dom.: 1561, Durham	LO 9-1141
LAROCHELLE, Gérard, bur.: 89, King Ouest	LO 2-2290
dom.: 165, Bryant	LO 2-1256
LEBLANC, Me Albert, bur.: 56, Wellington Nord	LO 7-5226
dom.: 925, Prospect	LO 2-9961
LECLAIR, Roméo, 697, 1ère Avenue Nord	LO 9-2455
LEMIEUX, Jacques, bur.: 144, Vimy Nord	LO 2-3876
dom.: 1437, Dominion	LO 2-1140
LEROUX, abbé Roméo, Université, 195, Marquette, C.P. 790	LO 2-2919
LESSARD, Claude, 365, Marquette.	
LESSARD, chanoine Damien, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 2-2544
LESSARD, Jean-Charles, bur.: 594, Queen Nord	LO 2-1554
dom.: 523, Ontario, App. 3.	
LETENDRE, abbé Liguori, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 2-2126
MALTAIS, abbé Roger, Université, 195, Marquette	LO 2-8225
Secrétariat	LO 7-4086
C. P. 790	
MARCHAND, abbé, Gérard, Université, 195, Marquette C. P. 790	LO 9-2120
MARIER, Juge Joseph, bur.: Palais de Justice	LO 2-2101
MARTEL, abbé Roch, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 2-2126
MERCIER, Ernest, Lennoxville, dom.:	LO 2-6819
bur.:	LO 7-4270
MITCHELL, Juge William, bur.: Palais de Justice	LO 2-0929
NORMANDIN, Michel, 760, King Est, App. 2	LO 7-7241
O'BREADY, Mgr Maurice, C.S., Université, 195, Marquette	LO 9-1816
Secrétariat	LO 7-4086
OLIVIER, Dr Jacques, bur.: Hôpital St-Vincent-de-Paul	LO 2-3881
dom.: 245, Heneker	LO 2-4834
OUELLET, Notaire J. A., Bromptonville	LO 2-5949
PATENAUDE, abbé Gérard, Université, 195, Marquette C. P. 790	LO 2-2126
PELOQUIN, Me Jean-Louis, Bureau: Edifice Continental	LO 2-1549
Dom.: 601, Ontario	LO 2-8213
PEPIN, Mgr Napoléon, P.D., Université, 195, Marquette C. P. 790	LO 2-2126

PICARD, Me Chénier, bur.: 144, Wellington Nord	LO 2-0033
dom.: 449, Victoria	LO 9-2707
PINARD, Mgr Irénée, Université, 195 Marquette, C.P. 790	LO 2-3460
PLESZCZYNSKA, Mme Astorri, Lennoxville	LO 2-9784
POULIN, Albert, bur.: 1115, Prospect	LO 2-4620
dom.: 1376, Bradley	LO 2-0745
POULIN, abbé Marc-André, Séminaire des SS.-Apôtres, 500, Murray	LO 2-6027
PROULX, Joffre, Ch. Ste-Catherine	LO 2-8773
RIVARD, Me Albert, bur.: Hôtel-de-ville	LO 2-3811
dom.: 1059, Prospect	LO 2-7505
dom. d'été: Deauville	LO 2-6570
ROUILLARD, Me Jean, bur.: 67, King Ouest	LO 2-3313
dom.: 469, Vimy	LO 7-6002
ROUSSEAU, Me Armand, bur.: 6, Wellington Sud	LO 2-4735
dom.: 207, Chartier	LO 9-3194
ROUSSEAU, Frémont, 611, Chalifoux	LO 9-3557
ROY, abbé Wilfrid, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 2-2126
SAINT-MARTIN, abbé Louis-Philippe, Séminaire Saint-Hyacinthe.	
SAMSON, Juge Jean-Charles,	
bur.: Cour du Bien-être social	LO 2-5108
dom.: 665, Prospect	LO 2-8297
SAVARD, Marcel, bur.: 89, King Ouest	LO 2-2290
dom.: 243, Murray	LO 7-6715
Soeur MARIE-MANETTA, 540, Laurier	LO 7-7015
Soeur ST-ROMUALD, F.C.S.C.J., Couvent du Sacré-Coeur, Magog.	
Soeur MARIE-AIMEE-DE-L'EUCCHARISTIE, p.m., Couvent de la Présentation-de-Marie, Drummondville.	
Soeur ST-GABRIEL-ARCHANGE, p.m., Pensionnat Notre-Dame-de-l'Estric, Coaticook.	
Soeur ST-LOUIS, Monastère des Ursulines, Stanstead.	
Soeur RENEE-DU-SAINT-SACREMENT, F.C.S.C.J., Collège du Sacré-Coeur, 375, rue du Parc	
	LO 2-9017
	LO 2-9017
Soeur ST-ANTOINE-DE-LA-PROVIDENCE, c.n.d. Pensionnat Mont Notre-Dame, rue Brooks Nord	
	LO 7-6688
Soeur STE-MARIE-DE-L'INCARNATION, c.n.d., Pensionnat Ste-Victoire, Victoriaville.	
Soeur THERESE-DES-ANGES, p.m. Institut familial, Sutton.	

Soeur YVETTE-MARIE AUBE, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Institut Familial et Social, 187, rue Laurier	LO 7-7077
SYLVESTRE, Me Georges, bur.: 56, Wellington Nord	LO 2-2033
dom.: 122, Murray	LO 2-3974
THIBAUT, François, 215, Terrill	LO 2-9157
TREMBLAY, Denis, bur.: 1100, Prospect	LO 2-3242
dom.: 143, Ontario	LO 2-8628
TROTIER, Paul, 847, Belvédère Sud.	
VACHON, abbé Henri-Paul, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 2-2126
VACHON, abbé Lucien, 286, Brooks-Sud	LO 2-8748
VANASSE, Dr. René, bur.: Hôtel-Dieu	LO 9-2551
dom.: 35, 8ème Avenue Sud	LO 2-3487
VEILLEUX, Me Evender, bur.: 111, King Ouest, C. P. 294	LO 2-7330
VERONNEAU, abbé Gilles, Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 2-7073
VINCENT, Mgr Maurice, P.D., Université, 195, Marquette, C. P. 790	LO 2-3003
WATSON, Donald, bur.: 297, Dufferin	LO 9-1666
dom.: 1340, Dominion	LO 2-0941
WEANER, Léopold, 1390, Saint-Esprit.	

APPENDICE

COLLATION DE GRADES HONORIFIQUES À MGR EMILE CHARTIER ET À L'HONORABLE JOHN - S. BOURQUE, LE 12 JUIN 1955

Discours de Mgr Napoléon Pépin, P.D.

Excellence et Révérendissime Monseigneur le Chancelier,
Messeigneurs,
Mesdames et Messieurs,

L'Université de Sherbrooke réalise en ce moment un désir qu'elle gardait au coeur depuis les heures de sa fondation. Elle ne pouvait pas laisser se terminer cette première année académique sans manifester sa reconnaissance à deux éminents serviteurs de l'éducation. Et en cette circonstance historique de la première collation de diplômes, en invitant Mgr Emile Chartier, Prélat de Sa Sainteté, et l'honorable John Bourque, ministre des Terres et Forêts, à recevoir les honneurs les plus distingués qu'elle puisse décerner, l'Université veut proclamer le dévouement, la générosité, l'affection même que chacun d'eux, dans sa sphère respective, a voulu témoigner à notre oeuvre.

Cette fois, c'est une fête de famille qui nous réunit autour de deux fils glorieux.

Ils sont de Sherbrooke par l'origine et la naissance.

Ils sont de Sherbrooke par l'éducation et la tournure d'esprit.

Ils sont tous deux Borroméens de coeur.

Mgr Emile Chartier, Prélat de Sa Sainteté

La carrière de Mgr Emile Chartier est une vie pleine, sans espaces libres; s'il y a des silences, ce sont des silences féconds, s'il y a des repos, ce sont des repos actifs. Franchie l'étape de la formation intellectuelle de sa jeunesse, pendant soixante ans sa belle intelligence sera au service de la culture littéraire et de

l'enseignement classique et universitaire. Toute sa vie pourrait s'exprimer dans cette pensée: *Contempla aliis tradere*, servir aux autres les trésors de sa pensée.

Dès l'âge de cinq ans, le jeune Emile Chartier suivait les cours du Séminaire Saint-Charles. Son père alors professeur de musique au Collège avait obtenu que son jeune fils fût gardé comme élève pendant les heures de classe. On peut donc dire qu'il fut le plus jeune étudiant de l'Histoire du Séminaire. Et c'est pour nous une fierté de savoir son attachement à l'âme borroméenne. Après un séjour à l'école primaire de Sherbrooke, par faveur de liens de famille, il entra au vénérable Séminaire de Saint-Hyacinthe, qui a fourni à l'Eglise et à l'Etat tant de gloires apostoliques et nationales. C'est là qu'il a fait ses études classiques et théologiques. Il y fut un brillant élève pour y devenir un brillant professeur.

Au cours de cette période de vingt années consacrées à l'Enseignement secondaire, nous le voyons tantôt dans la chaire de Rhétorique, puis à Rome où il est fait docteur en Philosophie à l'Université de la Propagande et docteur à l'Université de Saint-Thomas; tantôt à Athènes pour devenir helléniste parfait, puis à Paris où il est licencié en Lettres de la Sorbonne. A son retour d'Europe, il continuera encore pendant sept ans l'enseignement de la Rhétorique aux élèves privilégiés de son séminaire.

C'est à ce moment que l'Université Laval de Montréal le réclame pour une expansion plus vaste de son savoir. Cette tranche de vie, qui durera trente ans, sera toute consacrée au service de l'enseignement et de l'administration à l'Université. Période universitaire pleine d'activité et glorieuse pour Mgr Chartier. Secrétaire général, vice-recteur, doyen de la faculté des lettres; entre temps, délégué à Rome par deux fois pour le règlement très épineux, très difficile de la question universitaire Laval-Montréal; chargé en 1921 de donner des cours à l'Institut Catholique de Paris et en 1927 à la Sorbonne; enfin à Oxford, où il devait représenter l'Université de Montréal à titre de président des Universités Canadiennes.

Chargé d'écrasantes responsabilités et de missions extrêmement délicates, Mgr Chartier s'en acquittait d'une façon remarquable. Tout en accomplissant cette besogne, il trouvera le temps ou le moyen, disons même le courage d'écrire. Il suffit de consulter la longue liste des publications que lui doit notre littérature canadienne pour se rendre compte de la somme de travail dont est remplie la vie de ce professeur-écrivain. Son oeuvre littéraire est aussi vaste que variée et comprend des ouvrages aussi étendus que "Encyclopédie de la Jeunesse", "Bréviaire du patriote canadien-français", "Poésie grecque", "Pages de combat" et "Vie de l'Esprit au Canada."

Fondateur du "Bulletin de l'Enseignement Secondaire" et directeur de la "Revue Canadienne", il prête son concours aux différentes sociétés dont il fait partie, telles la Société du Parler français, l'Académie Canadienne (la Société Royale du Canada), l'Association des Etudes grecques de Paris, et celle de Londres, la Société d'Histoire du Canada, la Société Historique de Montréal, la Société d'Histoire Canadienne. Quel homme et quelle vie !

1944, c'était l'heure que Mgr Chartier s'était fixée pour prendre sa retraite. Après cinquante années d'enseignement des littératures grecque, française, canadienne, il revenait à sa petite patrie des Cantons de l'Est, au Sherbrooke de son enfance que son coeur n'avait pas perdu de vue. Avec sérénité, n'ayant de l'âge que les ans, gardant toujours cette démarche fière et posée du gentilhomme distingué taillé dans le plus pur granit de la race, cet intellectuel charmant commençait au milieu de ses compatriotes une retraite active, rayonnante d'enrichissement pour nos institutions.

Tout en se livrant à la préparation de nombreuses publications de critique littéraire, il acceptait — pour servir l'apostolat de la pensée — de donner des cours au Séminaire Saint-Charles et au Collège du Sacré-Coeur, ainsi qu'aux professeurs de nos grandes écoles des Frères du Sacré-Coeur, qui le choisiront comme aumônier de leur Fédération des Anciens élèves.

Vraiment, Monseigneur, votre vie a été chargée d'œuvres et de mérites. Vos contemporains ont voulu reconnaître votre valeur et vous dire leur admiration et leur gratitude en vous comblant des plus hautes décorations.

L'Église d'abord honore l'éducateur chrétien en vous nommant chanoine titulaire de la cathédrale de Montréal en 1918; chanoine honoraire de Naxos en 1921; chanoine d'honneur de Chartres en France; et, en 1939, Pie XII vous élève à la prélature romaine.

Et à leur tour, les universités canadiennes, après celles de Rome et de la Sorbonne, vous décernent les gloires académiques: en 1921 vous devenez docteur ès Lettres de McGill; docteur honoraire de Kingston en 1923, docteur en Littérature de Montréal en 1931, puis en 1945, la même Université vous décernait le titre de docteur ès Lettres à titre honoraire.

Cette liste est bien glorieuse; mais elle n'est pas complète. Il lui manque quelque chose qui vous fera chaud au cœur au soir de la vie. Mgr Chartier, vous aviez désiré avec nous tous la fondation d'une université à Sherbrooke. Et avec nous tous, vous avez prié pour obtenir à la famille borroméenne cette insigne faveur du ciel. Dieu nous a exaucés. *Non fecit taliter omni nationi.*

Notre Université est née, elle a eu son parrain, un parrain généreux; c'est un Délégué apostolique qui lui a donné sa première bénédiction. Elle a un an à peine et elle est bien vivante, elle marche presque toute seule, on la regarde de partout avec curiosité, des observateurs sérieux viennent lui faire visite !

En conseiller précieux, à la vaste expérience, vous avez aidé à lui faire poser ses premiers pas et lui avez appris ses premières pensées, des pensées du cœur.

En reconnaissance de toutes ces faveurs et en remerciement de ces nombreux bienfaits, la jeune université de Sherbrooke prie Mgr Emile Chartier, Prélat de Sa Sainteté, vice-

recteur émérite de l'Université de Montréal, de lui faire l'honneur d'accepter son Premier Doctorat en Lettres honoris causa.

Honorable John Bourque, ministre des Terres et Forêts

Monsieur le Ministre,

Il nous tardait, croyez-le, de vous décerner un hommage qui fût à la mesure de notre admiration et de notre gratitude. Ce soir, enfin ! au milieu de toute la pompe académique, il nous est infiniment agréable de pouvoir donner une consécration officielle à l'oeuvre d'un homme qui, tout au long d'une brillante carrière publique, s'est signalé par ses bienfaits envers l'éducation, et qui s'est acquis surtout le singulier mérite de placer au sommet de son activité la fondation d'une université catholique et française dans la Reine des Cantons de l'Est.

Ces gestes qui placent un nom dans l'Histoire ne s'improvisent pas. La Providence prépare à l'école du sacrifice, de l'expérience, du dévouement, les artisans de ses grandes réalisations. Elle les situe aux postes stratégiques, où la puissance de leur action bouscule les obstacles, surmonte les difficultés et franchit les étapes jusqu'à l'objectif visé.

Borroméen aux jours de votre jeunesse, militaire glorieux aux heures tragiques de la Grande guerre où vous appreniez la mystique de l'honneur et du courage; citoyen que son intégrité désigna comme membre de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke: tout préparait en vous l'homme public aux graves responsabilités, qui saurait servir avec dignité et droiture les intérêts les plus précieux de notre Patrie de l'Estrie. Au milieu des complications, des exigences, des difficultés de la chose publique, vous avez eu la sagesse de comprendre le problème de l'éducation et d'accepter les devoirs sacrés qu'il vous imposait.

La noble mission de répandre la culture de l'esprit et du coeur dans un peuple pour le rendre plus humain, plus élevé, plus près de Dieu, est une oeuvre qui appelle à son succès, à son triomphe, toutes les bonnes volontés des grandes âmes. Chacun y apporte l'aumône de ses dons: l'intellectuel, ses re-

cherches, sa science, ses lettres; le professeur, sa compétence, son sacrifice, son dévouement; l'homme d'Etat et le chrétien, l'influence de son prestige et la générosité de sa munificence.

Comme la religion, l'éducation a ses temples; elle a ses bâtisseurs et ses protecteurs, comme les cathédrales antiques et les vieux monastères qui ont sauvé les civilisations.

Dans certains coins du pays, plus aimés que d'autres, la Providence suscite encore de ces hommes d'action et de foi qui ont l'inspiration de transformer les biens matériels dont ils disposent en oeuvres d'immortalité. Mais, pour faire usage de la vie avec une telle magnificence et lui donner ce vrai sens chrétien, il faut être marqué de la caractéristique de l'homme de coeur. C'est du coeur que viennent les grandes pensées; le coeur est la source du dévouement, de la sympathie, il est à l'origine de toutes les influences. Avoir du coeur: ce mot-là renferme des réserves de bonté, de générosité, un besoin de produire du bonheur.

Je m'en voudrais de ne pas prononcer tout fort ce que chacun se redit tout bas: l'honorable John Bourque est un homme de coeur. Ses réalisations nombreuses et souvent grandioses ne s'expliquent bien que dans le langage du coeur. Toutes les misères ont connu sa pitié, sa sympathie se traduisait par ses libéralités. Il a aimé les pauvres, les vieillards des hospices, les malades, les enfants abandonnés, les malheureux de la vie: combien doivent rendre témoignage à sa bonté et redire la parole de la reconnaissance: "Je me souviens."

Mais ce qui a retenu davantage son affection et semble avoir dominé dans sa vie, c'est l'éducation de la jeunesse. Des générations et des générations de jeunes dans l'avenir, sans même s'en douter peut-être, jouiront d'une instruction supérieure et d'une vie meilleure grâce à l'attention et à la prévoyance de cet homme qui, de loin et de haut, aura pensé à les rendre heureux.

L'honorable John Bourque a aimé notre jeunesse de bien des manières; je risque en ce moment de dévoiler des actions enveloppées de secret, mais qui ont quelque chose de sublime.

Ces cent quarante jeunes gens de familles modestes, à situation financière difficile, ont pu continuer leurs études et les terminer avec succès, devenir des citoyens honnêtes et distingués et d'aucuns même parvenir à la grâce du sacerdoce, parce que vous les avez rencontrés sur votre route et que vous les avez aidés de vos deniers et de votre protection. C'est cela, la majesté de la charité au service de l'éducation.

Si je me taisais, ce sont les pierres de vos oeuvres qui parleraient. *Et lapides clamabunt !*

Pierres majestueuses de l'Ecole Supérieure dont s'enorgueillit Sherbrooke, au service de la jeunesse des sciences, du génie, du commerce;

Pierres de l'école modèle Noé-Ponton, au service de la jeunesse de l'agriculture, de la campagne, de nos fermes, de nos champs;

Pierres de l'Ecole Technique, au service de la jeunesse ouvrière, industrielle et de tous les métiers et de tous les arts.

Lapides clamabunt !

Ecoles du rang, écoles de campagne, écoles de ville! Pour tous ces foyers où s'édifie dans l'étude et la formation chrétienne l'âme toute jeune de notre peuple, vous avez aidé de toute manière et favorisé de votre influence les diverses commissions scolaires de notre région.

Pour couronner l'oeuvre et lui donner un rayonnement plus vaste et plus éclatant, vous projetiez depuis longtemps la fondation d'une université à Sherbrooke. Vous désiriez voir, sur le sommet de la haute colline, l'imposante maison de votre Alma Mater, à laquelle vous restiez attaché d'affection, devenir cette école de haut savoir dominant la cité.

Vous vous le disiez à vous-même tout bas;

Vous le disiez ensuite aux intimes;

Vous vous êtes mis à la dire plus haut, plus fort;

Vous avez rencontré votre Archevêque, qui le disait aussi fort que vous !

Evidemment, le gouvernement de notre province vous a entendu: les âmes boivent la vérité à même les autres âmes !

Démarches et ténacité d'une part, compréhension et grandeur d'esprit de l'autre, le projet a triomphé. Et vous êtes devenu — en langage parlementaire — le parrain de la loi qui, en nous accordant une charte des plus généreuses, élevait Sherbrooke au rang glorieux de cité universitaire. Cette page de notre histoire a suscité dans l'âme de vos compatriotes les sentiments de la plus grande fierté, et au coeur de la jeunesse et de ses éducateurs de vastes espérances.

Monsieur le Ministre,

En reconnaissance de tous les bienfaits dont vous l'avez comblée, et à la pensée de toutes ces faveurs d'avenir dont votre coeur est rempli à son égard, l'Université de Sherbrooke s'honore aujourd'hui en vous honorant de sa plus belle décoration, et décerne son plus glorieux doctorat, déclarant Docteur d'Université l'honorable John Bourque.

Réponse au nom des deux nouveaux docteurs

par l'honorable J.-S. Bourque,

Ministre provincial des Terres et Forêts

Monsieur le recteur,

Comme les langues de feu dont l'Eglise nous rappelait récemment le souvenir, les parchemins que vous venez de nous remettre sont un symbole. Ils signifient moins le couronnement d'une carrière, que votre extrême bienveillance juge avoir été fructueuse, qu'ils n'expriment quelle part d'énergie l'Université de Sherbrooke attend encore de nous avec raison.

Votre Université désire que nous continuions d'être, comme vous et avec vous, des constructeurs. Ce rôle nous paraît de capitale importance dans le désarroi actuel des idées, ces reines qui, quoi qu'il en ait, gouvernent le monde. Dans ce désarroi, ce

que toute Université se doit d'établir, c'est la domination de ces deux idées-mères: le respect de la vérité, le goût de la beauté.

Que l'on cherche à constituer les lois de la grande histoire, cette "lumière des peuples", ou que l'on s'adonne plus modestement à l'histoire anecdotique, cette "morale des individus", on n'a le droit de se contenter ni de la vérité partielle ni de la vérité qui plaît. Ce qu'il faut atteindre, c'est la vérité totale, celle "qui tombe des faits comme un fruit mûr", et cela dans l'ordre surnaturel comme dans l'ordre humain, dans le domaine spirituel comme dans le domaine matériel. Qu'il opère avec le bistouris ou le davier, avec la lancette ou la seringue, avec le microscope ou le télescope, avec le compas ou la craie, avec le tube ou l'éprouvette, l'homme de science n'en est pas vraiment un tant qu'il n'a pas, après avoir lui-même mieux compris le monde, tourné ses connaissances à "faire mieux connaître et mieux aimer" le Créateur de cet univers, cet univers qui doit devenir pour tout homme

A true thing of beauty and a joy forever.

Le penseur, philosophe de profession ou d'occasion, n'est pas digne de ce nom, si, en remontant l'échelle des causes, il ne tente pas d'atteindre la première d'où procèdent toutes les autres. Et l'écrivain, dont le stylet

De sa pointe d'acier distille les mots d'or,

n'a qu'une vocation: celle de répandre dans le monde, comme d'autres langues de feu, des idées justes ornées de saines images et de nobles sentiments.

Malheureusement, on ne construit guère sans détruire. Du moins ce doit être l'honneur de notre race civilisée de ne détruire que ce qui mérite d'être abattu, de multiplier la vie en combattant la mort, de substituer le rayonnement du crucifix à celui de la croix gammée ou de l'équerre.

Or, c'est en nous d'abord que nous devons déraciner ce qui contrarie l'épanouissement du vrai et du beau. Votre parche-

min nous en avertit: il nous faut proscrire de nos vies toutes ces idées préconçues, tous ces préjugés dont le résultat est de fausser le regard de l'esprit. Il nous invite à fuir les haines de classes ou de races; car elles atténuent la chaleur de l'âme. Sur-tout elles provoquent chez nous-mêmes, quand elles se dressent contre nous, une telle répulsion que celle-ci suffit à nous empêcher de les entretenir à l'égard des autres.

Votre parchemin nous invite encore à écarter ces engouements auxquels nous rend si prompts la vivacité de notre tempéramment français. Rien n'est plus contraire à la solidité de notre génie comme à la probité de notre langue que l'admiration béate pour des modes littéraires d'un jour, pour des théories qui auront fait long feu avant vingt ans, pour des procédés qui relèvent de la sensation plus que de l'intelligence. Au pays de Québec plus qu'ailleurs, il sera toujours vrai que

Le beau, c'est le bon sens qui parle bon français.

Dans cette lutte tout spirituelle entre la cité du mal et la cité du bien, la devise de notre Université est la vraie colonne de feu: *Religioni et bonis artibus*. On n'atteint le vrai et le beau qu'à une condition: en se mettant à l'école de Celui qui nous fait dire par son psalmiste: "Si Dieu ne veille sur la maison, c'est en vain que l'on travaille à la construire".

Voilà, Monsieur le recteur, le sens que nous donnons au mot d'Emerson: Hitch your waggon to a star! L'acceptation de cette discipline, nous la plaçons "comme une couronne au front de notre mère" intellectuelle, en ce jour fortuné de sa première collation régulière.

**COLLATION D'UN GRADE À L'HONORABLE
MAURICE DUPLESSIS, LE 15 JANVIER 1956**

Discours de Mgr Irénée Pinard, P.D.

Honorable Maurice Le Noblet Duplessis,
Premier ministre de la province de Québec,

L'Université de Sherbrooke, qui vous accueille en ce jour, existe grâce à une charte qu'elle doit à votre parlement.

Cette charte, qu'approuvait l'assemblée législative le 23 février, que sanctionnait le lieutenant-gouverneur le 5 mars et qui prenait force de loi le 4 mai 1954, nous l'avons souvent scrutée, pour nous en édifier chaque fois.

Elle frappe d'abord par sa brièveté: elle tient en cent lignes à peine et ne compte que sept articles. On sent, à la parcourir, que les législateurs n'ont pas jugé nécessaire de se perdre en distinctions et en sous-distinctions, avec l'arrière-pensée d'embarrasser la gouverne ou de la prendre en défaut sur des questions de détails. Nous croyons que votre parlement s'est honoré en donnant ainsi à la nouvelle institution la fierté d'une existence aux horizons larges et aux décisions spontanées. L'enfant que vous avez glorieusement présenté au monde, vous ne l'avez pas emmailloté dans de multiples et paralysantes bandelettes, vous lui avez laissé la liberté de ses mouvements pour qu'il croisse et se virilise rapidement. C'est peut-être ce qui explique qu'à peine âgé de vingt mois, il montre un développement d'adolescent et certaines ambitions d'adulte.

Moins précautionneuse que les constitutions de maintes compagnies, notre charte n'est donc pas tâtillonne. Elle déclare simplement, comme dans une magnifique Genèse: "Que la lumière soit!"... Et la lumière jaillit.

Pourtant, la charte dont notre université est issue n'en prend pas moins le soin de prodiguer des juridictions si nombreuses qu'à bout de souffle, l'énumération s'en termine par une espèce d'*et coetera* illimité. Permettez que je cite à l'appui les articles 3 et 4 de ces statuts:

“La Corporation de l’Université de Sherbrooke possèdera et pourra exercer les pouvoirs qui lui sont nécessaires pour l’organisation de son institution d’enseignement universitaire, comprenant les diverses facultés et écoles qui en feront partie... Elle peut notamment a) établir, maintenir et supprimer des facultés, des écoles, des institutions d’enseignement, des chaires et des succursales, selon qu’en décidera son conseil de direction, et maintenir, avec les mêmes droits et privilèges, l’institution d’enseignement secondaire qu’administrait la Corporation du Séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke; b) décerner des grades et diplômes de bacheliers, de licenciés, de maîtres et de docteurs; c) affilier à son université toutes autres facultés, écoles d’arts, de lettres, de théologie, de philosophie, de loi, de médecine, de chirurgie dentaire, de pharmacie, de sciences hospitalières, de génie civil, de sciences appliquées, de sciences sociales, économiques et politiques, de sciences commerciales, d’agriculture, de médecine vétérinaire ou (et voici le vaste et *coetera*) de toutes autres sciences; et faire des règlements et statuts concernant de telles affiliations et les modifier ou abroger selon que son conseil de direction le jugera convenable.”

Serait-il impertinent, Monsieur le Ministre, d’affirmer (les mots sont si traîtres parfois) qu’une charte si riche d’autorisations est une charte vraiment très libérale ?

Puis ce qui nous rassure encore, c’est la netteté et la franchise avec lesquelles, s’en rapportant aux dispositions de la loi 19 George V, chapitre 117, le document déclare que l’Université fonctionnera sous l’autorité incontestée de l’archevêque de Sherbrooke, votre gouvernement lui assignant le poste de chancelier et ratifiant à l’avance ses décisions tant dans la fonction des conseils universitaires que dans la réglementation des offices et dans l’application des statuts et règlements. Nous sommes ici bien loin de Combes et de Julien l’Apostat, bien loin même des créateurs de certaines universités modernes qui, établies sur une inquiétante neutralité, s’en voudraient de se laisser supposer croyantes. Dans le cas présent, le législateur n’a pas craint de se compromettre: c’est une université catholique

qu'il fonde, il veut que l'enseignement y soit confessionnel, que la discipline s'y observe sous la vigilance d'un homme de Dieu, et que l'orthodoxie doctrinale en soit contrôlée par les autorités que le Christ a mandatées d'aller enseigner toutes les nations. Une telle manifestation de confiance à l'endroit des représentants officiels de l'Eglise, de la part de chefs gouvernementaux, nous paraît si exemplaire qu'elle perpétuera la mémoire de ces politiques sincères.

Notre charte est concise et dense; elle nous ouvre des avenues sur tous les chantiers du savoir; elle admet loyalement les prérogatives de l'Eglise catholique, apostolique et romaine dans le domaine de l'enseignement. Ce n'est sans doute pas à tort que, la comparant à tant d'autres similaires, on a pu dire que c'est la plus belle et la plus généreuse constitution du monde.

On devine qu'elle a pu être élaborée par des spécialistes avant d'arriver à Québec; on sait qu'elle a été étudiée et retouchée par des ministres clairvoyants et consciencieux; on aime se rappeler le nom du dynamique et bienveillant parrain qui l'a présentée en chambre, un ancien du Séminaire Saint-Charles, ministre et représentant du comté de Sherbrooke, l'honorable J.-S. Bourque; on répète aussi avec un brin d'orgueil que, loin d'éveiller des voix discordantes et de passer de justesse la périlleuse épreuve des lectures, le bill a rallié le vote unanime des divers partis, tant au conseil législatif qu'à la chambre d'assemblée.

Mais ce dont il faut surtout se rendre compte, c'est qu'à aucune de ces étapes, le projet de loi n'eût connu la chance de réussir sans la sympathie, l'approbation, l'inspiration et l'action positive d'un puissant premier ministre. Les dieux savent quels dangers encourent les suggestions des fils, quand le père les désapprouve!! Il peut arriver du reste que le père subisse des pressions de plusieurs côtés à la fois pour l'obtention d'une même faveur, et qu'appréhendant des blâmes de partialité, il ne cède à aucune. Monsieur le Premier Ministre, nous ne faisons injure à personne en nous réjouissant de ce que votre

choix ait porté sur Sherbrooke. Sans doute avez-vous noté dans le temps que notre région est étonnamment progressive, et que la métropole d'une province ecclésiastique comptant plus d'un demi million d'âmes mérite de posséder un temple de haut savoir. Avec votre expérience de multiplicateur d'institutions scolaires et collégiales, avec vos yeux d'homme d'Etat habitués à scruter le futur, vous avez probablement jugé qu'il fallait au plus tôt affermir les positions de l'intellectualisme dans une population que menacera bientôt le matérialisme des industries croissantes, et où s'infiltrèrent déjà des influences américaines et protestantisantes. . . Peut-être vous êtes-vous souvenu aussi de cette enthousiaste exclamation que vous arrachait il y a huit ans le spectacle des soixante prêtres du Séminaire Saint-Charles quêtant de porte en porte pour assurer la survie de leur oeuvre éducative: "Voilà des gens qui se remuent: il faut leur prêter main forte et les encourager!" Admirable exclamation, qu'on souhaiterait voir montée en chapelet!

En résumé, vous avez voulu notre université. Vous l'avez voulue efficacement, en étouffant les sollicitations qui auraient pu la placer ailleurs et en écartant les obstacles à l'acheminement du bill vers une adoption prompte. Vous l'avez voulue, puisque vous lui avez octroyé cette charte magnifique qui, en lui donnant l'existence, met en lumière votre compréhension, votre sens civique et votre foi chrétienne. Ne vous surprenez donc pas de ce que la population de l'Estrie et tout particulièrement le personnel de la nouvelle université éprouvent le besoin de vous témoigner leur gratitude pour le bienfait dont vous avez gratifié notre région. Vous méritez un merci solennel pour avoir enrichi la province d'une autre de ces universités où les générations s'initieront à une vie plus intellectuelle, plus humaine et plus chrétienne.

En conséquence, par sentiment de reconnaissance et pour perpétuer dans les mémoires la grandeur du geste posé par vous et votre gouvernement dans l'acte créateur de notre université, au nom du conseil universitaire et en ma qualité de

recteur, je vous prie d'accepter, comme notre plus digne hommage, le grade honoris causa de Docteur de l'Université de Sherbrooke.

Réponse de l'honorable Maurice Duplessis

Je remercie bien vivement les autorités de l'Université de Sherbrooke pour l'honneur qu'elles confèrent au premier ministre de la province. Je ne me fais pas d'illusions, le diplôme qu'on vient de m'accorder, un diplôme de docteur généralement, non pas simplement pour une faculté, mais pour toutes les facultés, est dirigé vers le premier ministre plutôt que vers mon humble personnalité, mais je l'accepte au nom des deux.

Il n'y a pas bien longtemps, mon excellent collègue, l'honorable Monsieur Bourque, accompagné de votre très sympathique et très distingué archevêque, maintenant chancelier, et de Monsieur Albert Leblanc, sont venus me voir à Québec, pour mettre en relief davantage les mérites de la région de Sherbrooke et la nécessité d'y avoir une université. Les demandes étaient nombreuses, venant d'un peu partout dans la province. Il n'y a pas l'ombre d'un doute que l'école et l'université doivent être autant que possible accessibles; mais il est certain que l'accessibilité de l'école et de l'université est forcément limitée par l'accessibilité des finances. Nous avons donc à choisir entre plusieurs et c'est avec plaisir que nous avons décidé de gratifier Sherbrooke, les Cantons de l'Est, d'une université. Si vous aviez entendu le plaidoyer de votre très populaire et très distingué archevêque, si vous aviez entendu le plaidoyer tenace et habile de votre député au provincial et les paroles attirantes et entraînantes du doyen de la faculté de droit, vous auriez compris facilement qu'il était impossible de résister à la tentation.

Mgr Pinard disait tout à l'heure que la charte de l'Université, pour employer, disait-il, un mot traître, était profondément libérale; de fait, c'est toujours un plaisir pour nous que de mettre en application des sains principes libéraux et de laisser aux autres l'application des autres.

Les Cantons de l'Est jouent dans l'économie de la provin-

ce un rôle des plus importants, et la population des Cantons de l'Est remplit une mission de la plus haute importance. Il ne faut pas se tromper, la province de Québec a été bénie de la Providence: nous avons l'avantage d'avoir des ressources naturelles matérielles quasi inépuisables, des forêts, des pouvoirs d'eau, des richesses minières, et nous avons surtout l'avantage d'avoir une population dont les talents variés font que, parmi tous les peuples d'Amérique, — nous pouvons le proclamer sans vaines flatteries — il n'en est pas de plus talentueux que le peuple canadien-français.

Mais parmi toutes nos richesses, il n'en est pas de plus considérables, de plus importantes que nos traditions religieuses et nationales. Ces traditions, elles sont un héritage façonné dans le sang de nos martyrs, pétri dans le dévouement des héros qui ont rempli une carrière des plus homériques; elles sont la conséquence de luttes nombreuses et elles constituent un apanage qu'il nous appartient non seulement de garder et de conserver, mais qu'il nous appartient d'agrandir pour les générations de demain.

Mgr Cabana, vous avez été archevêque dans l'Ouest et vous savez la différence qui existe entre la situation dans l'Ouest et la situation dans la province de Québec. Ici dans le Québec, nous traitons avec générosité, amitié et fraternité, les minorités: c'est un titre de gloire. Mais nous n'oublions pas, nous n'oublions pas les droits de la majorité; et, parmi ces droits, figurent au premier plan la conservation, la préservation et le progrès de nos écoles confessionnelles. Ici dans le Québec, nous croyons et nous sommes sûrs qu'il n'y a pas d'éducation réellement saine, qu'il n'existe pas d'instruction réellement féconde sans être auréolées et couronnées par les sentiments religieux et l'enseignement religieux. Et l'Université de Sherbrooke, comme l'Université de Montréal et l'Université Laval, a l'avantage d'être dirigée par la plus haute autorité religieuse du diocèse, et nous en sommes fiers. Ces trésors, nous entendons les conserver, nous entendons en diffuser, en propager les avantages libéralement, mais nous entendons les conserver jalousement parce que, de leur conservation, dépend en

grande partie la survivance nationale et religieuse du groupe ethnique. Le Canada a l'avantage d'avoir des représentants des deux grandes cultures, la culture française et catholique et la culture anglaise; c'est un actif, un actif considérable. La province de Québec est la gardienne et la dépositaire de la culture française et catholique, et, pour que nous puissions remplir notre rôle, — comme c'est notre désir et notre droit — il nous faut conserver, obtenir et sauvegarder les moyens terrestres et matériels nécessaires à la conservation et à la préservation de ces droits.

Soyez assurés que je conserverai de cette journée un souvenir bien agréable. Nous sommes en pleine session de la législature, l'ouvrage à accomplir est énorme, les développements de la province sont fantastiques, je peux le dire sans arrière-pensées, les faits sont là pour être constatés par tous, et malgré cela c'est avec plaisir que je suis venu à Sherbrooke, à la demande de mon vieil ami, votre député provincial, mon collègue au cabinet, et à la demande de votre très sympathique et très dévoué archevêque, que je suis venu à Sherbrooke pendant la session, avec un pressentiment — vous savez je n'ai pas le nez long pour rien — avec un pressentiment qu'on me demandait de venir à Sherbrooke pour me procurer le plaisir d'y rencontrer la brave population, mais en même temps pour me rappeler que durant la session il y aurait peut-être moyen de faire quelque chose davantage pour l'université. Suivant l'expression française, j'ai saisi le hint, et M. Bourque me disait tout à l'heure: "Sûrement vous n'êtes pas pour venir ici sans manifester à l'Université l'intérêt que j'y porte, que le Gouvernement y porte, que M. Leblanc y porte et que l'éminent archevêque y porte". Alors je me suis demandé qu'est-ce qu'on pouvait faire. Il y a eu de l'aide considérable aux universités existantes et à nos collègues classiques; qu'est-ce qu'on pouvait faire? A l'heure actuelle, mes jeunes amis, à mon sens, avec l'expérience que j'ai — parce que le bon Dieu est bien bon, lorsqu'un homme n'a pas beaucoup de talent, il lui donne l'expérience pour suppléer à la lacune du talent — je crois que les carrières les plus avantageuses et les plus profitables dans le domaine

professionnel sont les carrières que j'appellerais carrières scientifiques, génie civil, génie électrique, génie minier et chimie; et je crois que notre jeunesse, en autant que possible, en autant qu'elle possède la tendance ou les facultés nécessaires, le goût nécessaire et les talents nécessaires, devrait diriger ses activités vers ces carrières. Nous avons décidé de construire à Montréal, sur le terrain de l'Université, une école, une nouvelle Ecole polytechnique; ici à Sherbrooke je suggérerais à votre éminent archevêque, votre populaire archevêque, de donner beaucoup beaucoup d'importance — comme il le faisait d'ailleurs — à l'enseignement scientifique. Et Monseigneur de me répondre, et M. Bourque de me répondre: "Mais c'est ce que nous avons commencé, mais nous n'avons pas d'argent". Ils ne demandent jamais rien, vous savez, ils ne demandent jamais rien. Alors je leur ai dit ceci, après avoir consulté mon collègue M. Bourque: "A la prochaine session, c'est-à-dire pas à la prochaine session parlementaire, mais à la prochaine session de la chambre, aux prochaines séances de la chambre, avant la fin de la session actuelle, avant les élections, pour ne pas dire que c'est une promesse d'élections, M. Bourque proposera une loi en vertu de laquelle une somme de \$750,000. payable à raison de \$75,000 par année, sera attribuée à l'Université de Sherbrooke pour coopérer à la construction d'un édifice qui répandra, qui aidera à répandre les connaissances si utiles et si nécessaires dans le domaine des sciences, génie civil, génie électrique, génie minier, et chimiste, et je suis convaincu d'accomplir un devoir bien agréable, de rendre justice à une noble institution, de rendre témoignage au dévouement de notre clergé, à qui nous devons tout, dont le désintéressement, dont les activités séculaires constituent les plus belles pages de notre histoire, ont été les garanties de succès dans le passé, sont des garanties de succès aujourd'hui et pour l'avenir. Et je suis convaincu également que les jeunes réaliseront que, dans la vie, la divine Providence a fait les deux tiers du chemin, elle nous a donné des ressources naturelles et matérielles abondantes, elle a donné à notre peuple des talents remarquables, faisons l'autre tiers en travaillant consciencieusement et assidûment.

Merci.

**Allocution de M. l'abbé Roger Maltais, Doyen de la
Faculté des Arts, au Club Social de Sherbrooke,
le 29 février 1956**

Que j'adresse tout d'abord, au nom de la Faculté des arts, un profond merci au Club social de Sherbrooke, qui nous accueille, ce soir, avec tant de cordialité. Vous ne sauriez croire jusqu'à quel point nous apprécions, nous surtout de la faculté des arts, l'occasion que vous nous offrez de soumettre à l'attention d'un auditoire si distingué une oeuvre — la nôtre — qui nous paraît aussi méconnue qu'importante. Le génie, les sciences, le commerce, beaucoup de gens savent ce que c'est, il en est assez souvent question dans les journaux et dans les conversations; mais les arts, la faculté des arts, j'ose le dire sans craindre de vous faire injure, il n'est à peu près personne dans le grand public qui s'en fasse une idée convenablement claire. Je me rappelle les questions qu'on m'a posée dans ma famille lorsqu'a paru la nouvelle de mon assignation au poste qui me vaut l'honneur de vous parler en ce moment: doyen... de la faculté... des arts..., autant de mots, autant de mystères! Et cette méconnaissance est loin d'être le lot exclusif des petites gens; je pourrais vous nommer un très haut personnage, extrêmement bien renseigné sur des multitudes de sujets, qui, dans une circonstance très solennelle et toute récente, demandait carrément à son interlocuteur: "La faculté des arts? qu'est-ce que c'est ça?" Eh bien, ce dont je vous suis particulièrement reconnaissant, c'est justement de me fournir, ce soir, une occasion si favorable de répondre à cette question.

Ma réponse, je vous la ferai de trois manières. D'abord, d'une façon très concrète, en vous présentant une partie de notre personnel.

M. l'abbé Roger Maltais, B.A., L.Ph., doyen de la faculté des arts, membre du conseil d'administration de l'Université, professeur de psychologie aux cours du baccalauréat "D" et aux cours de pédagogie.

M. l'abbé Louis-Philippe Saint-Martin, B.A., L. ès L., préfet des études au Séminaire de Saint-Hyacinthe, vice-doyen de la faculté des arts.

M. l'abbé Charles Elie, B.A., L. ès L., M.A., professeur au Séminaire de Nicolet, secrétaire de la faculté des arts.

Mgr Maurice O'Bready, c.s., B.A., L. ès L., dipl. psych. péd., (Paris), dipl. chant grégorien, (Paris): Principal de l'école normale, secrétaire général de l'Université, professeur à l'école normale.

M. Léopold Weaner, B.A., L. Péd., Dipl. Orientation prof. Certificat études litt., professeur à l'école normale et aux cours de pédagogie.

M. l'abbé Roch Martel, B.A., professeur à l'école normale.

M. l'abbé Walter Alexander, B.A., B. Péd. L. Orient., professeur à l'école normale.

M. l'abbé Aimé Désorcy, B.A., S.T.D., L.Ph., J.C.B., professeur à l'école normale.

M. J.-Donat Dufour, Brev. acad. sup., Dipl. sup. Anglais, professeur à l'école normale.

M. Jean-Charles Lessard, B.A., L.Psych., M.A., Dipl. Péd., professeur à l'école normale.

M. l'abbé Marc-André Poulin, B.A., L.Th., B.E.S., professeur à l'école normale.

M. Joffre Proulx, B.A., L.Péd., L.S.A., professeur à l'école normale.

M. François Thibault, Dipl. modèle, professeur à l'école normale.

M. l'abbé Lucien Vachon, B.A., professeur à l'école normale, aumônier des étudiants.

M. l'abbé Gérard Langevin, B.A., L.Ph., professeur de religion aux cours du baccalauréat "D".

M. l'abbé André Bergeron, B.A., L.Th., professeur de philosophie aux cours du baccalauréat "D".

M. l'abbé Germain Dandenault, B.A., D.Th., professeur de philosophie aux cours du baccalauréat "D".

M. l'abbé Raymond Désilets, B.A., professeur de littérature française aux cours du baccalauréat "D".

M. l'abbé Paul Gagnon, B.A., L. ès L., M.A. (Histoire) professeur de latin aux cours du baccalauréat "D".

M. Sylvio Lacharité, B.A., disciple de Monteux, professeur d'histoire de la musique aux cours du baccalauréat "D".

M. William Larkin, B.A., L.S.C., professeur d'économie aux cours du baccalauréat "D".

M. l'abbé Roméo Leroux, B.A., L.S.C., professeur de mathématiques aux cours du baccalauréat "D"; trésorier de l'Université.

M. l'abbé Liguori Letendre, B.A., L. ès Histoire, professeur d'histoire aux cours du baccalauréat "D".

M. l'abbé Gérard Marchand, B.A., B.Péd., dipl. Institut Pie XI, professeur de latin aux cours du baccalauréat "D".

Dr Jacques Olivier, B.A., docteur en médecine, professeur de biologie, d'histoire de la peinture aux cours du baccalauréat "D", professeur à la faculté des sciences (P.C.B.)

M. l'abbé Gérard Patenaude, B.A., M.A. (Anglais) professeur d'anglais aux cours du baccalauréat "D".

M. Albert Poulin, B.A., architecte, professeur d'histoire de l'architecture aux cours du baccalauréat "D".

M. Daniel Fréchette, Dipl. Péd., directeur des études à l'École Technique de Sherbrooke, professeur aux cours de pédagogie.

R. P. Emile Andereggen, c.m.m., B.A., sup. du Mont Ste-Anne, professeur de langue allemande.

Un deuxième moyen dont j'entends me servir pour vous faire savoir ce qu'est la faculté des arts, c'est de vous en exposer le relevé statistique. Notre champ d'action s'étend à deux domaines: celui de l'enseignement secondaire; et celui de la suppléance. Nous appelons ainsi — "suppléance" — tout le domaine indéfini des facultés qui ne sont pas encore organisées dans l'Université de Sherbrooke; nos statuts prévoient, en effet, que, dans ces cas (p. ex. lettres, histoire, philosophie, etc.), c'est la faculté des arts qui suppléera aux facultés non-existantes.

Quant au domaine propre de la faculté des arts, celui de l'enseignement secondaire, il se partage en deux grands secteurs, selon qu'ils se composent d'étudiants à plein temps ou d'étudiants à temps partiel. Disons que le premier secteur s'appellera "l'enseignement secondaire" tout simplement, et l'autre, "l'extension".

Dans le secteur de l'enseignement secondaire, nous comptant tout l'abord 9 institutions de garçons et 3 collèges de filles où se donne l'enseignement préparatoire au baccalauréat ès arts, et qui totalisent 1,316 étudiants, dont 182 filles. Nous comptons, ensuite, 5 petits groupes d'étudiants qui préparent des baccalauréats, soit en pédagogie, soit en musique, soit en sciences hospitalières; ils forment un total de 41 étudiants. Huit jeunes filles, d'autre part, sont engagées dans la préparation du certificat d'immatriculation sénior. Deux instituts, qui groupent 96 élèves, dispensent l'enseignement ménager jusqu'au niveau de la 14^e année. Enfin, le cours lettres-sciences se donne à 362 jeunes filles inscrites dans six institutions rattachées à la faculté des arts.

Le secteur de l'extension recrute des adultes qui suivent des cours à temps partiel. Aux cours du baccalauréat "D", nous avons inscrit, cette année, 22 personnes qui, par les soirs, font leurs classes de lettres et de philosophie; une trentaine d'autres, dont nous ne tenons pas compte dans ces statistiques, suivent des cours comme auditeurs libres. Deux centres d'enseignement pédagogique, l'un qui fonctionne l'été à Victoriaville,

l'autre qui vient de s'ouvrir en janvier pour les professeurs des écoles techniques, comptent 135 étudiants. Le mercredi soir, des cours de langues vivantes — allemand, espagnol, italien, — attirent 47 personnes à l'Université. Nous avons enfin un petit groupe de 7 élèves qui forment ce qui deviendra peut-être, un jour, notre conservatoire de phonétique et d'art dramatique.

Au total, vous le voyez, la faculté des arts se compose de 32 groupements où, de juillet 1955 à janvier 1956, se sont officiellement inscrits 2,034 étudiants. De crainte, cependant, que ces chiffres ne vous induisent en erreur, il convient de regrouper ces 2,000 étudiants de manière à y distinguer deux niveaux académiques. Au niveau inférieur, celui que le système scolaire anglo-américain appelle "high-school" et qui va de la 8e à la 11e année, nous obtenons l'écrasante majorité de 1,423 élèves; ce qui laisse tout de même au niveau supérieur du "collège" — de la 12e à la 15e année —, que les mêmes Anglo-américains englobent dans le domaine universitaire, un total de 611 étudiants pour notre faculté des arts. Notez, du reste, que cette soustraction ne diminue en rien les soucis du conseil de la faculté, car c'est à lui qu'il revient d'organiser les programmes et de contrôler les études de ces 1,423 marmots qui, à ce point de vue, ne relèvent pas du Département de l'Instruction publique, mais de l'Université même par l'intermédiaire de la faculté des arts.

Le troisième procédé par lequel je voudrais vous faire voir ce qu'est une faculté des arts, c'est de définir son rôle par rapport à l'ensemble de l'Université. D'un mot qui, à mon sens, résume tous les aspects du problème, je dirai là-dessus que le rôle de la faculté des arts est d'assurer une culture humaniste intégrale aux jeunes qui aspirent aux carrières professionnelles. Cette formule abstraite appellerait de longues explications; mais — au prix d'importantes omissions, j'en conviens, — il y aura moyen d'explorer ce problème en quelques minutes, en l'abordant par le biais d'une hypothèse commode.

Supposons donc que l'Université, au lieu de parer tant bien que mal à toutes sortes de contingences, fonctionne selon un plan parfaitement clair et rationnel qui réponde à sa définition.

Elle nous apparaît alors comme un groupement d'écoles professionnelles, de "grandes écoles", comme on dit en France: école de droit, de génie, de médecine, de commerce, etc., etc., etc. Toutes ces écoles remplissent une double fonction: elles dispensent un enseignement et elles poursuivent des recherches; mais dans l'un et l'autre cas, on voit sans peine que toute leur activité se concentre sur un champ de spécialisation très poussée. Du point de vue académique, le travail qu'on accomplit dans les grandes écoles aboutit normalement aux grades de la maîtrise, de la licence et du doctorat; et, du point de vue social, à l'exercice d'une profession.

Il est tout de suite évident que ces grandes écoles ne sauraient s'ouvrir à tout venant. N'y sont admissibles que ceux qui possèdent une suffisante préparation. Quelle préparation? Assurément, une préparation qui fournisse au candidat les rudiments de la spécialité à laquelle il se destine. Mais si elle se bornait à cela, un nombre sans cesse grandissant d'hommes sensés et avertis disent que ce serait une préparation insuffisante et manquée (1), ils disent que ce qui importe avant tout, c'est que le candidat se présente à l'Université nanti d'une formation équilibrée et ferme plutôt que d'une information, aussi vaste qu'on voudra. C'est cette formation-là, considérée spécialement sous son aspect intellectuel, que nous appelons une culture humaniste; et le grade de bachelier, de quelque baccalauréat qu'il s'agisse, devrait signifier en premier lieu que son détenteur a reçu une telle formation. (2) Si nous avons soin de demeurer dans l'hypothèse où nous sommes placés, il reste seulement à dire que la faculté des arts est l'organisme par lequel l'Université pourvoit à ce que ses futurs candidats reçoivent cette culture de l'esprit que sanctionne le baccalauréat.

Pour atteindre ce but, la méthode traditionnelle qui s'offre à la faculté des arts, c'est d'administrer le programme des humanités classiques, c'est-à-dire gréco-latines. C'est, à n'en pas douter, la meilleure méthode. Mais la meilleure méthode n'est pas la seule bonne; nous croyons, pour notre part, que d'autres procédés pourraient obtenir l'essentiel du résultat envisagé, et que, p. ex., il y a moyen d'acquérir une culture humaniste sans

étudier la grammaire grecque, et même la grammaire latine; nous croyons que les mathématiques et les sciences possèdent de grandes vertus pour le développement des facultés intellectuelles, pourvu qu'on ait soin de leur adjoindre l'apport humanisant des lettres, de l'histoire et de la philosophie. Cette opinion n'est pas inventée pour la circonstance; elle s'affiche en toutes lettres dans la constitution de notre faculté :

“art. 10 — D'après les diverses façons dont on peut combiner et compléter les matières de ce programme général, l'enseignement secondaire se diversifie en plusieurs sections.

Toutes ces sections viennent se ranger sous les deux catégories suivantes: sections classiques (comportant l'étude d'au moins une langue ancienne), et sections modernes (excluant l'étude des langues anciennes).

art. 11 — On distingue deux sections classiques: latin-grec, et latin-sciences; et trois sections modernes: commerciale, scientifique et technique.”

Mais quelque programme que l'on suive, nous tenons qu'un enseignement secondaire ne peut être culturel que s'il vise en première ligne à développer ce que nous appellerons “les bonnes moeurs intellectuelles”: une raison qui se mette franchement d'accord avec la foi religieuse, une intelligence claire, précise, logique et vaillante, l'amour inconditionné de la vérité, la mesure, le bon goût, un sens critique alerte et qui ne s'exerce pas uniquement sur autrui mais tourne aussi à la connaissance lucide de soi-même, et, ma foi, un certain sens de l'humour.

En définitive, il s'agit de ceci: des siècles de vie humaine — de travail, de peine, de patience, d'espoir et d'enthousiasme, d'erreurs et de fautes, mais aussi d'héroïsme, de génie et de sainteté, — ont façonné peu à peu cette chose que nous nommons la civilisation. Eh bien, nous voulons que ceux qui nous gouverneront demain dans toutes les sphères de l'activité sociale apprennent, pendant leur jeunesse, le prix inestimable de cette chose et sachent la transmettre, embellie, à leurs descen-

dants. C'est ce problème-là qui, dans l'Université idéale que nous avons supposée, appartient en propre à la faculté des arts.

-
- (1) Cf. par exemple le chapitre intitulé "The Autobiography of an Uneducated Man", dans *Education For Freedom*, par Robert M. Hutchins, alors président de l'Université de Chicago, Louisiana State University Press, 1944.
 - (2) Au mot "Bachelor" l'*Encyclopedia Britannica* donne le sens suivant: "Those holding the preliminary degree of a university, enabling them to proceed to that of master (*magister*), which alone entitled them to teach. In this sense the word *baccalarius* or *baccalaureus* first appears at the University of Paris in the 13th century, in the system of degrees established under the auspices of Pope Gregory IX., as applied to scholars still *in statu pupillari*. Thus there were two classes of *baccalarü*: the *baccalarü cursores*, i.e. theological candidates passed for admission to the divinity course, and the *baccalarü dispositi*, who, having completed this course, were entitled to proceed to the higher degrees. In modern universities the signification of the degree of bachelor, in relation to the others, varies; e.g. at Oxford and Cambridge the bachelor can proceed to his mastership by simply retaining his name on the books and paying certain fees; at other universities a further examination is still necessary. But in no case is the bachelor a full member of the university."

ECOLE NORMALE POUR HOMMES

L'Ecole normale de l'Université de Sherbrooke a été fondée en septembre 1955 par un arrêté en conseil du gouvernement de la province de Québec. Elle fonctionne sous l'autorité du Département de l'Instruction publique, qui, par un contrat spécial, en a confié l'administration à l'Université de Sherbrooke. Le principal, Mgr Maurice O'Bready, et le professeur en chef, M. Léopold Weaner, ont, par l'intermédiaire de Monsieur le surintendant et sur recommandation du Comité catholique, reçu leur nomination du Lieutenant-gouverneur-en-conseil.

Nature et but

L'Ecole normale de l'Université de Sherbrooke, sous la juridiction de la faculté des arts, accueille les jeunes gens désireux d'entrer dans la carrière de l'enseignement. Vouée à la formation de professeurs masculins, elle s'ajoute aux deux Ecoles normales pour hommes dont l'origine remonte à 1857: Laval de Québec, et Jacques-Cartier de Montréal.

Tout comme ces deux vénérables institutions, et dans le même esprit que les nombreuses Ecoles normales ouvertes aux jeunes filles, elle prépare les futurs instituteurs à l'exercice de leur fonction. Son objet se trouve amplement défini dans les "Règlements des Ecoles normales", édictés par le Département de l'Instruction publique, aux articles 168-171, ci-après reproduits :

"L'Ecole normale est essentiellement une école professionnelle; aussi, la première place y revient de droit non aux matières académiques et de culture, mais aux matières de formation professionnelle. D'autre part, l'enseignement à l'élémentaire exige une connaissance convenable des matières à enseigner, alors que l'enseignement au supérieur suppose un niveau de connaissance et de culture passablement élevé.

"La fonction essentielle de l'Ecole normale n'est pas de faire acquérir ces connaissances et cette culture, mais, comme elles constituent une base indispensable, l'Ecole normale se doit

de les donner aux candidats et candidates qui ne les possèdent pas et ne peuvent les acquérir ailleurs. Dans ce but, les années de préparation académique ou de culture générale sont introduites, si nécessaire, avant les années de formation professionnelle.

“L’instituteur et l’institutrice doivent avoir une personnalité saine et bien équilibrée et une mentalité vraiment chrétienne. En effet, ce sont là des facteurs de première importance dans la formation des autres. L’Ecole normale doit favoriser, chez les élèves, le développement de cette personnalité et l’acquisition de cette mentalité.

“Certaines matières comme la religion, l’hygiène physique et mentale, la doctrine sociale et, chez la femme, les arts domestiques, sont particulièrement adaptées à cette fin.

“Les matières de formation professionnelle sont la raison d’être de l’Ecole normale, celles qui lui donnent sa nature spécifique, on ne saurait leur accorder trop d’importance. Elles comprennent toutes les disciplines propres à faire, d’une personne instruite, cultivée et jouissant d’une belle personnalité, un éducateur ou une éducatrice qui pourra remplir ses fonctions avec succès.

“Les principes généraux de l’éducation, de l’enseignement, et de l’organisation scolaire constituent un premier groupe de ces matières dites de formation professionnelle.

“Un deuxième groupe renferme toutes les matières psychologiques qui permettent une meilleure connaissance de l’enfant, dans son être, dans son évolution et dans son agir.

“Enfin, les méthodologies spéciales, qui permettent l’application des lois générales de la pédagogie à l’enseignement des diverses matières, constituent le troisième groupe.”

Cours d’étude

Le programme des Ecoles normales comporte trois cours, acheminant chacun à l’un des trois brevets dits brevet classe “C”, brevet classe “B” et brevet classe “A”.

Le brevet classe "C" autorise le candidat qui en est pourvu à enseigner dans les écoles élémentaires jusqu'à la 7e inclusivement. Ce brevet peut s'obtenir après une année d'études professionnelles à l'École normale. Pour s'inscrire au cours qui y conduit, il faut produire un certificat officiel de 11e année ou un diplôme d'Immatriculation (Versification).

Le brevet classe "B" autorise le candidat qui en est pourvu à enseigner jusqu'à la 9e inclusivement. Il peut aussi s'obtenir après une année d'études professionnelles à l'École normale. Pour y assister, il faut détenir déjà son brevet classe "C".

Le brevet classe "A" permet d'enseigner jusqu'à la 12e. Il nécessite un cours régulier de quatre années, qu'on peut entreprendre, à l'École normale, si on produit soit un certificat de 11e année, soit l'Immatriculation classique (Versification). Les deux premières années du cours conduisant au brevet "A" sont consacrées à la culture générale; elles sont sanctionnées par l'examen du baccalauréat de Rhétorique ou par des examens équivalents. Les deux dernières années (PREMIERE - PHILOSOPHIE - PEDAGOGIE et DEUXIEME - PHILOSOPHIE - PEDAGOGIE) inculquent les principes professionnels, et elles sont couronnées par des examens officiels du Département de l'Instruction publique. L'Université accorde au brevet "A" l'équivalence d'un baccalauréat en pédagogie (B. Péd.), et atteste cette équivalence par le délivrance d'un parchemin ad hoc.

Sont admis à suivre le cours du brevet classe "A",

1)—en première année: les candidats qui ont subi avec succès les examens d'Immatriculation de l'une des sections du cours secondaire ou classique, ainsi que les candidats pourvus du certificat officiel de 11e année, du cours primaire supérieur;

2)—en deuxième année: les candidats qui ont suivi avec succès le cours de la première année, ainsi que les candidats pourvus du certificat officiel de la 12e année du cours primaire supérieur;

3)—en troisième année (ou PREMIERE — PHILOSOPHIE - PEDADOGIE): les candidats qui ont suivi avec succès

le cours de deuxième année, ainsi que les candidats qui ont subi avec succès les examens officiels de Rhétorique de l'une des sections du cours secondaire ou classique ;

4)—en quatrième année (DEUXIEME - PHILOSOPHIE - PEDAGOGIE) : les candidats qui ont suivi avec succès le cours de PREMIERE - PHILOSOPHIE — PEDAGOGIE et réussi les examens officiels de ce cours.

5)—les bacheliers ès arts peuvent obtenir le brevet d'enseignement classe "A" après une seule année d'études à l'Ecole normale.

L'Ecole normale de l'Université de Sherbrooke n'a donné, durant l'année 1955-1956, que le cours du brevet "A". Elle espère bien pouvoir organiser, pour septembre 1956, le cours du brevet "C" et pour septembre 1957, celui du brevet "B".

Régime. — Déboursés

On s'inscrit à l'Ecole normale de l'Université de Sherbrooke soit comme pensionnaire, soit comme externe. Au régime pensionnaire, l'élève doit payer au trésorier de l'Université la somme de \$430, dont \$280 pour pension, frais de literie et de buanderie, et \$150 pour scolarité. L'élève externe doit payer la scolarité, soit \$150 pour l'année. Dans l'un ou l'autre cas, la première moitié du montant total est exigible le jour de l'entrée, la seconde moitié le 1er février suivant. Les livres, qu'on peut se procurer au magasin de l'Université et dont le coût global monte à environ \$35, sont à la charge de l'élève.

Les normaliens dont les parents vivent à Sherbrooke peuvent demander à s'inscrire comme pensionnaires. Par contre, les normaliens venant de l'extérieur doivent présenter, pour s'inscrire comme externes, des raisons spéciales, que le principal se réserve de juger dans chaque cas.

Le Département de l'Instruction publique accorde des prêts-bourses aux candidats qui, dépourvus de finances et sérieux par ailleurs, lui sont recommandés par le principal.

Demande d'admission

Tout candidat désireux d'entrer à l'École normale de l'Université de Sherbrooke doit communiquer avec le principal avant le 15 juillet. Le principal lui enverra une formule à remplir et exigera de lui les attestations dont il est question au paragraphe suivant. C'est le retour de cette formule, remplie et accompagnée des attestations requises, qui constitue la demande officielle d'admission. Au cours de la semaine qui suivra la demande d'admission, et à condition que son dossier soit complet, on apprendra au candidat s'il est accepté ou refusé, et dans le dernier cas, on lui précisera les raisons du refus. Il est toujours loisible au principal d'exiger du candidat un examen d'admission.

Les attestations suivantes doivent accompagner toute demande d'admission, et l'École normale ne les retourne qu'en cas de refus d'admission :

- a) — certificat de naissance
- b) — bulletin de santé et certificat de vaccination antivaricelle récente (moins de sept ans)
- c) — quatre photos 2½ x 3, dont l'une authentiquée au verso par une personne sûre et accessible (père, tuteur, ou supérieur d'institution connue)
- d) — certificat de bonne conduite signé par une autorité collégiale ou religieuse
- e) — bulletin complet, détaillé, donnant des précisions sur la dernière année d'études du candidat : notes de chaque semestre ou de l'année, sur chaque matière étudiée, moyenne générale, rang ou classement de l'élève
- f) — Document officiel prouvant que le candidat possède le grade ou le diplôme invoqué pour l'admission à l'École normale (certificat ou photostat)

Tout diplôme d'une institution étrangère à la province de Québec doit être accompagné d'un annuaire exposant les pro-

grammes suivis et les conditions requises pour l'obtention de ce diplôme.

Tout les relevés officiels de notes doivent porter le sceau de l'institution d'où ils proviennent, et être directement transmis par la dite institution au principal de l'Ecole normale.

Tous les documents soumis (sauf les diplômes originaux) restent en principe la propriété de l'Ecole normale.

La demande d'admission, accompagnée des pièces requises, doit être adressée à Mgr le Principal de l'Ecole normale, Université de Sherbrooke, 195 rue Marquette, Sherbrooke, P. Q.

Inscription

L'inscription est distincte de la demande d'admission. L'inscription est l'entrée décisive du nom du candidat dans les registres de l'Ecole normale. Cette inscription doit se faire au secrétariat de l'Université, soit avant le jour de la rentrée, soit le jour même de la rentrée. On n'inscrit pas un candidat qui n'a pas fait régulièrement sa demande d'admission, n'a pas complété son dossier ou n'a pas satisfait aux autres formalités, y compris le versement du prix convenu pour la pension ou la scolarité.

Discipline

L'élève inscrit à l'Ecole normale s'engage à suivre loyalement les règlements de l'institution, qui le considère de son côté comme un adulte raisonnable et non comme un espiègle mou-tard. Le refus de se conformer aux règlements et conventions de l'Ecole, outre qu'il dénoterait une étourderie non souhaitable chez un futur éducateur, entraînerait le renvoi. Il en sera de même pour l'inconduite, même en dehors de l'Ecole.

Les normaliens pratiqueront notamment la ponctualité relativement aux dates des rentrées, aux heures de cours et d'étude, au temps fixé pour la remise des devoirs. Ils témoigneront d'une impeccable soumission envers leurs maîtres et d'une politesse parfaite envers le personnel de l'Université. Ils se

comporteront de telle façon, dans le public comme à l'Université, qu'on voie en eux des modèles de gentilshommes.

Les pensionnaires suivent, en dehors des heures de classe, le programme disciplinaire des élèves du Séminaire Saint-Charles.

Il y a congé de quelques jours à la Toussaint, à Noël et à Pâques.

Liste des élèves, 1955-56

Première année: Robert Martel, Piopolis; Rodrigue Simard, Baie-Saint-Paul.

Deuxième année: Denis Reid, Shefford.

Troisième année: Jacques Bélanger, Sherbrooke; André Descôteaux, Sherbrooke; Gaston Lessard, Martinville; Camille Ouellette, Coaticook; Roméo Quintal, Sherbrooke.

Quatrième année: Jean-Marie Beaudoin, Sherbrooke; André Dufresne, Bromptonville; Normand Rousseau, Sherbrooke.

Classe B.A.: Emile Boucher, Ascot Corner; Irenée Corribeau, Saint-Georges-de-Windsor; Claude Dubois, Windsor; Jean-Claude Martel, Piopolis; Raymond Roy, Windsor.

Personnel — Matières enseignées

<i>Professeurs et chargés de cours</i>	<i>Matières enseignées</i>	<i>Nombre d'heures (année)</i>	<i>Classe (I, II, III, IV, B.A.)</i>	
M. Léopold Weaner, B.A., B.Péd., L.Péd.	Psychologie II-III-IV	90	III	
	"	90	B.A.	
	Méthodologie du français I-II	60	III	
	"	40	B.A.	
	Méthodologie du dessin I-II	15	III	
	"	15	B.A.	
	Méthodologie de la culture physique et des bienséances	30	III	
	"	30	B.A.	
	Méthodologie des travaux manuels	30	III	
	"	15	B.A.	
	Initiation à l'enseignement	1 semaine	III	
	"	1 semaine	IV	
	"	1 semaine	B.A.	
	Enseignement pratique	30	III	
	"	30	IV	
"	30	B.A.		
Mgr M. O'BREADY, C.S., B.A., L. ès L., Dipl. Psych. péd., Paris.	Statistiques	30	IV	
	"	30	B.A.	
	Méthodologie du français III	60	IV	
	"	60	B.A.	
	Chant et solfège I-II	15	B.A.	
	"	15	III	
	Abbé Roch Martel, B.A.,	Latin	180	I*
		"	180	II*
		Philosophie I	150	III
	Abbé Walter Alexander, B.A., B.Péd., L. Orient.	" II	150	IV
Orientalion professionnelle		30	IV	
"		20	B.A.	
Mesures en éducation et méthode des tests		30	IV	
"		20	B.A.	
Abbé Aimé Désorcy, B.A., S.T.D., L.Ph., J.C.B.,	Philosophie de l'éducation	60	IV	
	"	60	B.A.	
	Législation scolaire	30	III	
	"		B.A.***	
M. J.-Donat Dufour, Brev. académ. (Sup.), 1906.—Dipl. d'inspecteur d'écoles (1913).—Dipl. supérieur d'anglais, Scranton, Philadelphie (1913).	Méthodologie de l'histoire et de la géographie I-II	30	III	
	"		B.A.***	
	Méthodologie de l'histoire III de la géogr. III	15	IV	
	"	15	III	
	Histoire de la pédagogie	30	IV	
M. J.-Charles Les- sard, B.A., L. Psych., M.A., Dipl. Péd.	"		B.A.***	
	Hygiène mentale I	15	III	
	"	15	B.A.	
	Hygiène mentale II	30	IV	
"		B.A.***		

	Diagnostic et enseignement correctif	30	IV
	"	30	B.A.
Abbé M.-André Poulin, B.A., L.Th., B. Ecr. S.	Religien III	45	III
	" IV	30	IV
M. Joffre Proulx, B.A., L.Péd., L.S.A.	Civisme	30	IV
	Connaissances usuelles et agricoles	30	III
	"		B.A.***
M. François Thibault, Dipl. Modèle, Laval (1918)—High School (Imm. Senior, Sask.) — Permanent, Ecole Normale, Régina (1924). — Ens. supérieur, P. Q., (1939). — Inspecteur d'éco- (1942). — Spécialisation: enseignement de l'anglais.	Pédagogie I-II-III	60	III
	"	60	B.A.
	Méthodologie de l'arithmétique I-II	30	III
	Méthodologie des Mathématiques III	45	IV
	"	45	B.A.
	Méthodologie de l'anglais et des langues secondes I-II	30	III
	"		B.A.***
	" III	30	IV
	"	30	B.A.
	Initiation à l'enseignement	1 semaine	III
	"	1 semaine	IV
	"	1 semaine	B.A.
	Enseignement	30	III
	"	30	IV
	"	30	B.A.
Abé Lucien Vachon, B.A.	Méthodologie de la religion	30	III
	" I-II	20	B.A.
	Méthodologie de la religion	30	IV
	" III	30	B.A.
Ensemble des professeurs	Personnalité de l'élève		III
	"		IV
	"		B.A.
M. Léo Papillon	Méthodologie des sciences	45	IV
	"	45	B.A.
Sr. M.-du-Rédempteur	Hygiènes physique et mentale I	30	III
	" II	30	IV
	Hygiènes physique III et mentale I-II	30	B.A.

* Pour le reste des cours, les élèves suivent le programme de Belles-Lettres du Séminaire Saint-Charles.

** Pour le reste des cours, les élèves suivent le programme de Rhétorique du Séminaire Saint-Charles.

*** Lorsque le nombre d'heures de classe n'apparaît pas en regard d'une matière, c'est que les élèves doivent étudier cette matière par eux-mêmes.

**A moins d'avis contraire, la rentrée prochaine aura lieu
le 5 septembre 1956.**

TABLE DES MATIERES

Adresse, bureaux de réception, chiffres d'appel	5
Calendrier universitaire	7
Autorités de l'Université :	
Conseil d'administration	11
Conseil universitaire	11
Direction des Facultés	11
Corporation	12
Renseignements généraux	14
Facultés et Ecoles :	
Arts	19
Droit	32
Sciences	36
Commerce	42
Bibliothèque	49
Personnel universitaire	52
Appendice :	
Discours de Mgr Napoléon Pépin, P.D.	58
Réponse de l'honorable J. S. Bourque	65
Discours de Mgr Irénée Pinard, P.D.	68
Réponse de l'honorable Maurice Duplessis	72
Allocution de M. l'abbé Roger Maltais	76
Ecole normale pour hommes	84

